



Information supplémentaire sur les fonds propres réglementaires

Pour la période close
le 31 juillet 2015

Pour plus de renseignements, veuillez communiquer avec l'une des personnes suivantes :

Geoff Weiss, premier vice-président, chef des services financiers généraux,

Relations avec les investisseurs 416 980-5093

Jason Patchett, premier directeur, Relations avec les investisseurs 416 980-8691

FONDS PROPRES RÉGLEMENTAIRES – TABLE DES MATIÈRES

Ce document n'est pas audité et doit être lu avec notre rapport trimestriel aux actionnaires et notre communiqué de presse pour le troisième trimestre de 2015, ainsi qu'avec notre rapport annuel de 2014 (comprenant les états financiers consolidés audités et le rapport de gestion). D'autres renseignements peuvent être obtenus dans le cadre de nos présentations trimestrielles aux investisseurs, ainsi que de la webdiffusion audio sur les résultats trimestriels. Toute l'information financière pertinente présentée dans le présent document a été préparée selon les Normes internationales d'information financière (IFRS) et tous les montants sont libellés en millions de dollars canadiens, à moins d'indication contraire.

TABLEAUX LIÉS À L'ACCORD DE BÂLE

Ratios et fonds propres réglementaires – Bâle III (méthode tout compris)	1	Qualité du crédit de l'exposition en vertu de l'approche NI avancée – portefeuilles de détail	18
Rapprochement des fonds propres (méthode tout compris) et du bilan réglementaire consolidé	3	Variations de la qualité du crédit de l'exposition en vertu de l'approche NI avancée – portefeuilles de détail	22
Ratios et fonds propres réglementaires – Bâle III (méthode transitoire)	4	Risque de crédit en vertu de l'approche NI avancée – pertes	26
Modifications aux fonds propres réglementaires – Bâle III (méthode tout compris)	5	Risque de crédit en vertu de l'approche NI avancée – essais à rebours	27
Ratio de levier financier selon Bâle III	6	Expositions liées aux entreprises et aux gouvernements en vertu de l'approche NI avancée par secteur d'activité	28
Actif pondéré en fonction du risque (APR) – Bâle III (méthode tout compris)	7	Exposition en cas de défaut (ECD) en vertu de l'approche standard	29
Variations de l'APR aux fins des fonds propres de première catégorie sous forme d'actions ordinaires – Bâle III (méthode tout compris)	8	Expositions couvertes par des cautionnements et des dérivés de crédit	30
Exposition au risque de crédit (exposition en cas de défaut)	9	Expositions titrisées en tant qu'établissement cédant	30
Exposition au risque de crédit – concentration géographique	10	Expositions liées aux fonds multicédants soutenus par les banques	31
Exposition au risque de crédit – profil des échéances	11	Expositions totales liées à la titrisation (approche NI)	31
Risque de crédit associé aux dérivés	12		
Qualité du crédit de l'exposition en vertu de l'approche fondée sur les notations internes avancée (approche NI avancée) – portefeuilles de prêts aux entreprises et aux gouvernements (méthode de notation du risque)	13	Expositions liées à la titrisation – actif pondéré en fonction du risque et imputations aux fonds propres (approche NI)	32
Variations dans la qualité du crédit de l'exposition en vertu de l'approche NI avancée – portefeuilles de prêts aux entreprises et aux gouvernements (méthode de notation du risque)	17	Glossaire – Bâle	34

RATIOS ET FONDS PROPRES RÉGLEMENTAIRES – BÂLE III (MÉTHODE TOUT COMPRIS¹)

(en millions de dollars)

Ligne ³	T3/15	T2/15	T1/15	T4/14	T3/14	T2/14	T1/14	T4/13	T3/13
	Renvois⁴								
Fonds propres de première catégorie sous forme d'actions ordinaires : instruments et réserves									
1 Actions ordinaires admissibles émises directement plus primes liées au capital	7 879	7 880	7 870	7 857	7 836	7 827	7 832	7 835	7 839
2 Résultats non distribués	11 119	10 590	10 121	9 626	9 258	8 820	8 985	8 402	8 026
3 Cumul des autres éléments du résultat global (et autres réserves)	871	233	274	105	(18)	60	138	309	179
5 Actions ordinaires émises par des filiales et détenues par des tiers (montant autorisé dans les fonds propres de première catégorie sous forme d'actions ordinaires)	95	86	90	82	79	84	85	81	83
Fonds propres de première catégorie sous forme d'actions ordinaires avant ajustements réglementaires	19 964	18 789	18 355	17 670	17 155	16 791	17 040	16 627	16 127
Fonds propres de première catégorie sous forme d'actions ordinaires : ajustements réglementaires									
7 Ajustements de valeurs prudentiels ²	56	51	60	52	52	-	-	-	-
8 Goodwill (net des passifs d'impôt correspondants)	1 826	1 655	1 683	1 627	1 613	1 367	1 800	1 663	1 653
9 Immobilisations incorporelles autres que les charges administratives liées aux créances hypothécaires (nets des passifs d'impôt correspondants)	1 039	974	930	862	826	806	802	678	666
10 Actifs d'impôt différé, à l'exclusion de ceux qui se rapportent à des différences temporaires (nets des passifs d'impôt correspondants)	60	60	71	73	64	66	72	87	78
11 Réserve de couverture des flux de trésorerie	16	14	(1)	26	26	27	11	13	-
12 Insuffisance de l'encours des provisions pour pertes attendues	73	-	-	28	27	35	116	133	49
14 Profits et pertes attribuables à des variations de la juste valeur des passifs financiers dues à l'évolution du risque de crédit propre à la CIBC	71	67	53	45	60	63	71	69	63
15 Actifs nets des régimes de retraite à prestations définies (nets des passifs d'impôt correspondants)	234	100	95	86	113	211	211	657	639
16 Actions détenues en propre (sauf si elles sont déjà déduites du capital libéré porté au bilan)	1	2	2	-	20	21	16	6	16
19 Participations significatives sous forme d'actions ordinaires de banques, de sociétés d'assurances et d'autres entités financières qui sortent du périmètre de la consolidation réglementaire, nettes des positions courtes admissibles (montant supérieur au seuil de 10 %)	-	-	241	264	201	472	503	446	417
22 Montant dépassant le seuil de 15 %	-	-	188	-	-	82	91	82	63
23 dont : participations significatives sous forme d'actions ordinaires d'institutions financières	-	-	119	-	-	55	61	55	42
25 dont : actifs d'impôt différé résultant de différences temporaires	-	-	69	-	-	27	30	27	21
26 Autres déductions ou ajustements réglementaires des fonds propres de première catégorie indiqués par le BSIF	-	-	-	-	-	-	-	-	-
28 Total des ajustements réglementaires appliqués aux fonds propres de première catégorie sous forme d'actions ordinaires	3 376	2 923	3 322	3 063	3 002	3 150	3 693	3 834	3 644
29 Fonds propres de première catégorie sous forme d'actions ordinaires	16 588	15 866	15 033	14 607	14 153	13 641	13 347	12 793	12 483
Fonds propres de première catégorie : instruments									
30 Autres instruments de fonds propres de première catégorie admissibles émis directement plus primes liées au capital ⁶	1 000	1 000	1 031	1 031	1 281	881	881	881	881
31 dont : instruments désignés comme capitaux propres selon les normes comptables applicables	1 000	1 000	1 031	1 031	1 281	881	881	881	881
33 Instruments de fonds propres émis directement qui seront progressivement éliminés des autres éléments de fonds propres de première catégorie	1 684	1 674	1 695	1 651	1 649	2 005	2 004	2 255	2 255
34 Autres éléments de fonds propres de première catégorie (et instruments de fonds propres de première catégorie sous forme d'actions ordinaires non compris à la ligne 5) émis par des filiales et détenus par des tiers (montant autorisé dans les autres éléments de fonds propres de première catégorie)	12	11	12	11	10	9	9	9	9
36 Autres éléments de fonds propres de première catégorie avant ajustements réglementaires	2 696	2 685	2 738	2 693	2 940	2 895	2 894	3 145	3 145
Autres éléments de fonds propres de première catégorie : ajustements réglementaires									
41 Autres déductions des fonds propres de première catégorie indiquées par le BSIF ²	-	-	-	-	-	48	52	50	50
41b dont : ajustements de l'évaluation des positions moins liquides ²	-	-	-	-	-	48	52	50	50
43 Total des ajustements réglementaires appliqués aux autres éléments de fonds propres de première catégorie	-	-	-	-	-	48	52	50	50
44 Autres éléments de fonds propres de première catégorie	2 696	2 685	2 738	2 693	2 940	2 847	2 842	3 095	3 095
45 Fonds propres de première catégorie (Fonds propres de première catégorie = Fonds propres de première catégorie sous forme d'actions ordinaires + Autres éléments de fonds propres de première catégorie)	19 284	18 551	17 771	17 300	17 093	16 488	16 189	15 888	15 578
Fonds propres de deuxième catégorie : instruments et provisions									
46 Instruments de fonds propres de deuxième catégorie admissibles émis directement plus primes liées au capital ⁸	972	1 000	1 000	1 000	-	-	-	-	-
47 Instruments de fonds propres émis directement qui seront éliminés progressivement des fonds propres de deuxième catégorie	2 831	2 831	3 154	3 605	3 605	3 605	3 605	3 972	3 972
48 Instruments de fonds propres de deuxième catégorie (et instruments de fonds propres de première catégorie sous forme d'actions ordinaires et autres éléments de fonds propres de première catégorie non compris aux lignes 5 ou 34) émis par des filiales et détenus par des tiers (montant autorisé dans les fonds propres de deuxième catégorie)	16	15	15	14	13	12	12	11	11
50 Provisions collectives	70	87	84	70	73	101	84	90	100
51 Fonds propres de deuxième catégorie avant ajustements réglementaires	3 889	3 933	4 253	4 689	3 691	3 718	3 701	4 073	4 083
57 Total des ajustements réglementaires appliqués aux fonds propres de deuxième catégorie	-	-	-	-	-	-	-	-	-
58 Fonds propres de deuxième catégorie	3 889	3 933	4 253	4 689	3 691	3 718	3 701	4 073	4 083
59 Total des fonds propres (Total des fonds propres = Fonds propres de première catégorie + Fonds propres de deuxième catégorie)	23 173	22 484	22 024	21 989	20 784	20 206	19 890	19 961	19 661
60 Total de l'actif pondéré en fonction du risque²	s. o.	s. o.	s. o.	s. o.	135 883	140 505	136 747	133 994	s. o.
60a APR aux fins des fonds propres de première catégorie sous forme d'actions ordinaires^{2,9}	153 889	146 951	146 554	141 250	139 920	135 883	140 505	s. o.	s. o.
60b APR aux fins des fonds propres de première catégorie^{2,9}	154 176	147 173	146 847	141 446	140 174	135 883	140 505	s. o.	s. o.
60c APR aux fins du total des fonds propres^{2,9}	154 422	147 364	147 097	141 739	140 556	135 883	140 505	s. o.	s. o.

Pour les notes de bas de tableau, se reporter à la page suivante.

RATIOS ET FONDS PROPRES RÉGLEMENTAIRES – BÂLE III (MÉTHODE TOUT COMPRIS ¹) (suite)

(en millions de dollars)

Ligne ³	Ratios et fonds propres réglementaires – Bâle III (Méthode tout compris ¹) (suite)									
	T3/15	T2/15	T1/15	T4/14	T3/14	T2/14	T1/14	T4/13	T3/13	
	Renvois ⁴									
Ratios de fonds propres										
61 Fonds propres de première catégorie sous forme d'actions ordinaires (en pourcentage de l'actif pondéré en fonction du risque)	10,8 %	10,8 %	10,3 %	10,3 %	10,1 %	10,0 %	9,5 %	9,4 %	9,3 %	
62 Fonds propres de première catégorie (en pourcentage de l'actif pondéré en fonction du risque)	12,5 %	12,6 %	12,1 %	12,2 %	12,2 %	12,1 %	11,5 %	11,6 %	11,6 %	
63 Total des fonds propres (en pourcentage de l'actif pondéré en fonction du risque)	15,0 %	15,3 %	15,0 %	15,5 %	14,8 %	14,9 %	14,2 %	14,6 %	14,7 %	
64 Réserve (exigence minimale des fonds propres de première catégorie sous forme d'actions ordinaires plus réserve de conservation des fonds propres plus réserve applicable aux banques d'importance systémique mondiale plus réserve applicable aux banques d'importance systémique nationale (BISN), en pourcentage de l'actif pondéré en fonction du risque)	7,0 %	7,0 %	7,0 %	7,0 %	7,0 %	7,0 %	7,0 %	7,0 %	7,0 %	
65 dont : réserve de conservation des fonds propres	2,5 %	2,5 %	2,5 %	2,5 %	2,5 %	2,5 %	2,5 %	2,5 %	2,5 %	
68 Fonds propres de première catégorie sous forme d'actions ordinaires disponibles pour constituer les réserves (en pourcentage de l'actif pondéré en fonction du risque)	10,8 %	10,8 %	10,3 %	10,3 %	10,1 %	10,0 %	9,5 %	9,4 %	9,3 %	
Cible tout compris du BSIF (cible minimale + réserve de conservation des fonds propres + supplément applicable aux BISN, le cas échéant)										
69 Ratio cible tout compris de fonds propres de première catégorie sous forme d'actions ordinaires	7,0 %	7,0 %	7,0 %	7,0 %	7,0 %	7,0 %	7,0 %	7,0 %	7,0 %	
70 Ratio cible tout compris de fonds propres de première catégorie	8,5 %	8,5 %	8,5 %	8,5 %	8,5 %	8,5 %	8,5 %	s. o.	s. o.	
71 Ratio cible tout compris du total des fonds propres	10,5 %	10,5 %	10,5 %	10,5 %	10,5 %	10,5 %	10,5 %	s. o.	s. o.	
Montants inférieurs aux seuils de déduction (avant pondération des risques)										
72 Participations non significatives dans les fonds propres d'autres institutions financières	453	AG+AI+AJ+ Voir la note 10	429	441	389	496	547	526	531	528
73 Participations significatives sous forme d'actions ordinaires d'institutions financières	1 505	AD+AE+AF	1 548	1 427	1 487	1 436	1 365	1 333	1 277	1 254
75 Actifs d'impôt différé résultant de différences temporaires (nets des passifs d'impôt correspondants)	799	AC	791	829	643	652	681	669	643	618
Plafonds applicables à l'inclusion de provisions dans les fonds propres de deuxième catégorie										
76 Provisions susceptibles d'être incluses dans les fonds propres de deuxième catégorie au titre des expositions soumises à l'approche standard (avant application du plafond)	70		68	75	70	73	101	84	90	101
77 Plafond applicable à l'inclusion de provisions dans les fonds propres de deuxième catégorie selon l'approche standard	70	AA	68	75	70	73	101	84	90	100
78 Provisions susceptibles d'être incluses dans les fonds propres de deuxième catégorie au titre des expositions soumises à l'approche fondée sur les notations internes (avant application du plafond)	-		19	9	-	-	-	-	-	-
79 Plafond applicable à l'inclusion de provisions dans les fonds propres de deuxième catégorie selon l'approche fondée sur les notations internes	-	AB	19	9	-	-	-	-	-	-
Instruments de fonds propres qui seront éliminés progressivement (dispositions applicables uniquement entre le 1^{er} janvier 2013 et le 1^{er} janvier 2022)										
80 Instruments de fonds propres en vigueur sur les instruments de fonds propres de première catégorie sous forme d'actions ordinaires qui seront éliminés progressivement	s. o.		s. o.	s. o.	s. o.	s. o.	s. o.	s. o.	s. o.	s. o.
81 Montants exclus des fonds propres de première catégorie sous forme d'actions ordinaires en raison d'un plafond (excédent par rapport au plafond après rachats et remboursements à l'échéance)	s. o.		s. o.	s. o.	s. o.	s. o.	s. o.	s. o.	s. o.	s. o.
82 Plafond en vigueur sur les autres éléments de fonds propres de première catégorie qui seront éliminés progressivement	1 754	V+voir la note 7	1 754	1 754	2 005	2 005	2 005	2 004	2 255	2 255
83 Montants exclus des autres éléments de fonds propres de première catégorie en raison d'un plafond (excédent par rapport au plafond après rachats et remboursements à l'échéance)	-	AC AH+voir la note 7	-	-	-	-	135	467	208	202
84 Plafond en vigueur sur les instruments de fonds propres de deuxième catégorie qui seront éliminés progressivement	3 154		3 154	3 154	3 605	3 605	3 605	3 605	4 055	4 055
85 Montants exclus des fonds propres de deuxième catégorie en raison d'un plafond (excédent par rapport au plafond après rachats et remboursements à l'échéance)	-		-	653	328	285	324	327	-	-

1 « Tout compris » est défini par le BSIF comme les capitaux propres calculés de manière à inclure tous les ajustements réglementaires qui seront requis d'ici 2019, tout en maintenant les règles de retrait progressif des instruments de fonds propres non admissibles. Le BSIF a prescrit à toutes les institutions d'atteindre, pour le premier trimestre de 2013, un ratio des fonds propres de première catégorie sous forme d'actions ordinaires cible de 7 %, qui tient compte du ratio cible tout compris de 2019 et de la réserve de conservation des fonds propres. Avec prise d'effet au premier trimestre de 2014, les ratios cibles tout compris pour le ratio des fonds propres de première catégorie et le ratio du total des fonds propres sont de respectivement 8,5 % et 10,5 %.

2 Le BSIF a publié une version révisée du préavis « Exigences en matière de divulgation de la composition des fonds propres au titre du troisième pilier de Bâle III » en avril 2014, qui propose des modifications aux informations à fournir selon le précédent préavis, publié en juillet 2013. Nous avons appliqué ces modifications prospectivement à compter du troisième trimestre de 2014, conformément au préavis révisé du BSIF.

3 Selon le préavis « Exigences en matière de divulgation de la composition des fonds propres au titre du troisième pilier de Bâle III », conformément aux calculs prévus par la méthode tout compris de Bâle III.

4 Renvois au bilan consolidé, se reporter aux pages 3 et 4.

5 Non comptabilisé au bilan consolidé.

6 Comprennent les actions privilégiées de catégorie A à dividende non cumulatif, de série 26 (jusqu'au troisième trimestre de 2014 inclusivement), de série 27 (jusqu'au quatrième trimestre de 2014 inclusivement), de série 29 (jusqu'au premier trimestre de 2015 inclusivement), de série 39 (en vigueur au troisième trimestre de 2014), de série 41 (en vigueur au premier trimestre de 2015) et de série 43 (en vigueur au deuxième trimestre de 2015), lesquelles sont traitées comme des instruments de fonds propres d'urgence en cas de non-viabilité conformément aux lignes directrices en matière de suffisance des fonds propres publiées par le BSIF.

7 Comprennent les billets de catégorie 1 de la CIBC, série A, échéant le 30 juin 2108 et les billets de catégorie 1 de la CIBC, série B, échéant le 30 juin 2108 (collectivement, les billets de catégorie 1). L'adoption des dispositions de l'IFRS 10, États financiers consolidés, a obligé la CIBC à déconsolider CIBC Capital Trust, ce qui a entraîné l'exclusion des valeurs mobilières de Capital Trust émises par CIBC Capital Trust du bilan consolidé, et à comptabiliser les billets de dépôt de premier rang émis par la CIBC à CIBC Capital Trust dans le poste Dépôts – entreprises et gouvernements.

8 Comprennent les débetures échéant le 28 octobre 2024 qui sont traitées comme des instruments de fonds propres d'urgence en cas de non-viabilité conformément aux lignes directrices en matière de suffisance des fonds propres publiées par le BSIF.

9 Par suite de l'option choisie par la CIBC relativement au calcul de l'exigence des fonds propres pour les rajustements de l'évaluation du crédit (REC), le calcul des ratios de fonds propres de première catégorie sous forme d'actions ordinaires, de fonds propres de première catégorie et du total des fonds propres sera en fonction des différents APR à compter du troisième trimestre de 2014. L'exigence sera appliquée progressivement entre 2014 et 2019 et est liée aux dérivés de gré à gré bilatéraux compris dans l'APR lié au risque de crédit.

10 Instruments synthétiques qui ne sont pas comptabilisés au bilan consolidé.

s. o. Sans objet.

RAPPROCHEMENT DES FONDS PROPRES (MÉTHODE TOUT COMPRIS) ET DU BILAN RÉGLEMENTAIRE CONSOLIDÉ ¹

(en millions de dollars)

	T3/15			Bilan selon le périmètre de la consolidation réglementaire	Renvois au tableau des fonds propres ³
	Bilan figurant dans le rapport aux actionnaires	Ajustement des entités d'assurance ² Déconsolidation	Mise en équivalence		
Actif					
Trésorerie et dépôts non productifs d'intérêts auprès d'autres banques	3 198	-	-	3 198	
Dépôts productifs d'intérêts auprès d'autres banques	16 877	-	-	16 877	
Valeurs mobilières	72 922	(57)	-	72 865	
Participations significatives dans les fonds propres d'autres institutions financières ne dépassant pas les seuils réglementaires				-	AF
Participations non significatives dans les fonds propres d'autres institutions financières ne dépassant pas les seuils réglementaires				152	AG
Participations significatives dans les fonds propres d'institutions autres que financières				18	
Autres valeurs mobilières				72 695	
Garantie au comptant au titre de valeurs empruntées	3 359	-	-	3 359	
Valeurs acquises en vertu de prises en pension de titres	27 991	-	-	27 991	
Prêts	279 122	-	-	279 122	
Provisions pour pertes sur créances	(1 711)	-	-	(1 711)	
Provision collective comprise dans les fonds propres de deuxième catégorie				(70)	AA
Excédent de l'encours des provisions pour pertes attendues compris dans les fonds propres de deuxième catégorie				-	AB
Provisions non comprises dans les fonds propres réglementaires				(1 641)	
Dérivés	30 030	-	-	30 030	
Engagements de clients en vertu d'acceptations	8 091	-	-	8 091	
Terrains, bâtiments et matériel	1 867	-	-	1 867	
Goodwill	1 526	-	-	1 526	F
Logiciels et autres immobilisations incorporelles	1 135	-	-	1 135	I
Placements dans des entreprises associées et des contreparties comptabilisées selon la méthode de la mise en équivalence	1 827	-	403	2 230	
Participations significatives dans les fonds propres d'autres institutions financières dépassant les seuils réglementaires (10 % des fonds propres de première catégorie sous forme d'actions ordinaires)				-	P
Participations significatives dans les fonds propres d'autres institutions financières dépassant les seuils réglementaires (panier de 15 % de fonds propres de première catégorie sous forme d'actions ordinaires)				-	R
Participations significatives dans les fonds propres d'autres institutions financières ne dépassant pas les seuils réglementaires				1 102	AD
Participations significatives dans les fonds propres d'autres institutions financières liées au goodwill				380	G
Participations significatives dans les fonds propres d'autres institutions financières liées aux immobilisations incorporelles				8	AL
Participations significatives dans les fonds propres d'institutions autres que financières				123	
Participation dans des filiales déconsolidées dépassant les seuils réglementaires (10 % des fonds propres de première catégorie sous forme d'actions ordinaires)				-	Q
Participation dans des filiales déconsolidées dépassant les seuils réglementaires (panier de 15 % des fonds propres de première catégorie sous forme d'actions ordinaires)				-	S
Participation dans des filiales déconsolidées ne dépassant pas les seuils réglementaires				403	AE
Participations non significatives dans les fonds propres d'autres institutions financières ne dépassant pas les seuils réglementaires				205	AJ
Participations non significatives dans les fonds propres d'institutions autres que financières				9	
Actifs d'impôt différé	585	-	-	585	
Actifs d'impôt différé à l'exclusion de ceux qui se rapportent à des différences temporaires				60	K
Actifs d'impôt différé se rapportant à des différences temporaires, dépassant les seuils réglementaires (panier de 15 % des fonds propres de première catégorie sous forme d'actions ordinaires)				-	T
Actifs d'impôt différé se rapportant à des différences temporaires, ne dépassant pas les seuils réglementaires				799	AC
Passifs d'impôt différé liés au goodwill				(80)	H
Passifs d'impôt différé liés aux logiciels et aux autres immobilisations incorporelles				(104)	J
Passifs d'impôt différé liés aux actifs nets des régimes de retraite à prestations définies				(90)	O
Autres actifs					
Actifs nets des régimes de retraite à prestations définies	324	-	-	324	N
Divers	10 699	(94)	-	10 605	
Participations non significatives dans les fonds propres d'autres institutions financières ne dépassant pas les seuils réglementaires				5	AI
Divers				10 600	
Total de l'actif	457 842	(151)	403	458 094	

Pour les notes de bas de tableau, se reporter à la page suivante.

RAPPROCHEMENT DES FONDS PROPRES (MÉTHODE TOUT COMPRIS) ET DU BILAN RÉGLEMENTAIRE CONSOLIDÉ¹ (suite)

(en millions de dollars)

Passif

	T3/15			Renvois au tableau des fonds propres ³	
	Bilan figurant dans le rapport aux actionnaires	Ajustement des entités d'assurance ² Déconsolidation	Mise en équivalence Bilan selon le périmètre de la consolidation réglementaire		Dont
Dépôts	360 525	-	-	360 525	
Engagements liés à des valeurs vendues à découvert	11 397	-	-	11 397	
Garantie au comptant au titre de valeurs prêtées	1 567	-	-	1 567	
Engagements liés à des valeurs vendues en vertu de mises en pension de titres	8 102	-	-	8 102	
Dérivés	31 883	-	-	31 883	
Acceptations	8 091	-	-	8 091	
Passif d'impôt différé	28	-	-	28	
Autres passifs	11 342	483	(231)	11 594	
Titres secondaires	3 844	-	-	3 844	
Titres secondaires inclus dans le calcul des fonds propres de deuxième catégorie				972	X
Titres secondaires inclus dans le calcul des fonds propres de deuxième catégorie qui seront éliminés progressivement				2 831	Y
Amortissement des titres secondaires à échéance exclus du calcul des fonds propres de deuxième catégorie				-	
Titres secondaires exclus des fonds propres de deuxième catégorie en raison d'un plafond				-	
Titres secondaires exclus du calcul des fonds propres de deuxième catégorie				41	
Total du passif	436 779	483	(231)	437 031	
Capitaux propres					
Actions privilégiées	1 000	-	-	1 000	
Actions privilégiées incluses dans le calcul des autres éléments de fonds propres de première catégorie				1 000	U
Actions privilégiées incluses dans le calcul des autres éléments de fonds propres de première catégorie qui seront éliminés progressivement				-	V
Actions privilégiées exclues des autres éléments de fonds propres de première catégorie en raison d'un plafond				-	AH
Actions ordinaires	7 800	-	-	7 800	A
Surplus d'apport	79	-	-	79	B
Résultats non distribués	11 119	(618)	618	11 119	C
Profits et pertes attribuables à des variations de la juste valeur des passifs financiers dues à l'évolution du risque de crédit propre à la CIBC				73	M
Autres résultats non distribués				11 046	
Cumul des autres éléments du résultat global	871	(16)	16	871	D
Couvertures de flux de trésorerie				16	L
Profits (pertes) de juste valeur attribuables aux changements survenus à l'égard du risque de crédit de la CIBC, montant net				(2)	AK
Divers				857	
Participations ne donnant pas le contrôle	194	-	-	194	
Part incluse dans le calcul des fonds propres de première catégorie sous forme d'actions ordinaires				95	E
Part incluse dans le calcul des autres éléments de fonds propres de première catégorie				12	W
Part incluse dans le calcul des fonds propres de deuxième catégorie				16	Z
Part exclue du calcul des fonds propres réglementaires				71	
Total des capitaux propres	21 063	(634)	634	21 063	
Total du passif et des capitaux propres	457 842	(151)	403	458 094	

RATIOS ET FONDS PROPRES RÉGLEMENTAIRES – BÂLE III (MÉTHODE TRANSITOIRE)

(en millions de dollars)

Ligne ¹	T3/15	T2/15	T1/15	T4/14	T3/14	T2/14	T1/14	T4/13	T3/13
29 Fonds propres de première catégorie sous forme d'actions ordinaires	18 878	18 014	17 610	17 496	16 983	16 532	16 705	16 698	16 218
45 Fonds propres de première catégorie (Fonds propres de première catégorie = Fonds propres de première catégorie sous forme d'actions ordinaires + Autres éléments de fonds propres de première catégorie)	20 416	19 668	19 199	18 720	18 491	18 076	17 851	17 830	17 412
59 Total des fonds propres (Total des fonds propres = Fonds propres de première catégorie + Total des fonds propres de deuxième catégorie)	24 273	23 591	23 347	23 281	22 081	21 581	21 295	21 601	21 251
60 Total de l'actif pondéré en fonction du risque ⁴	161 845	154 328	156 118	155 148	155 644	152 044	153 245	151 338	152 176
Ratios de fonds propres									
61 Fonds propres de première catégorie sous forme d'actions ordinaires (en pourcentage de l'actif pondéré en fonction du risque)	11,7 %	11,7 %	11,3 %	11,3 %	10,9 %	10,9 %	10,9 %	11,0 %	10,7 %
62 Fonds propres de première catégorie (en pourcentage de l'actif pondéré en fonction du risque)	12,6 %	12,7 %	12,3 %	12,1 %	11,9 %	11,9 %	11,6 %	11,8 %	11,4 %
63 Total des fonds propres (en pourcentage de l'actif pondéré en fonction du risque)	15,0 %	15,3 %	14,9 %	15,0 %	14,2 %	14,2 %	13,9 %	14,3 %	14,0 %

¹ Selon le préavis « Exigences en matière de divulgation de la composition des fonds propres au titre du troisième pilier de Bâle III ».

² Comprend nos filiales d'assurances, CIBC Reinsurance Company Limited (CIBC Re) et Compagnie d'assurance-vie CIBC limitée (CIBC vie), lesquelles sont exclues du périmètre de consolidation réglementaire. CIBC Re fournit des services de réassurance vie et médicale à des compagnies d'assurance canadiennes et à des compagnies de réassurance internationales. CIBC Re est aussi un participant actif du marché nord-américain de la rétrocession. CIBC vie est surtout active dans la souscription directe d'assurance vie, et a fait l'acquisition d'un bloc d'affaires d'activités abandonnées d'un souscripteur canadien. Les contrats d'assurance en vigueur comprennent l'assurance en cas de décès par accident, les frais hospitaliers à la suite d'un accident, des régimes d'assurance revenu en cas d'hospitalisation, des régimes d'assurance en cas d'accident grave, des régimes d'assurance rétablissement en cas d'accident, des produits d'assurance vie temporaire et des produits d'assurance vie et invalidité de créanciers. Au 31 juillet 2015, CIBC Re avait des actifs de 68 M\$, des passifs de (530) M\$ et des capitaux propres de 462 M\$, alors que CIBC vie avait des actifs de 84 M\$, des passifs de (256) M\$ et des capitaux propres de 172 M\$.

³ Se reporter aux pages 1 et 2.

⁴ Les exigences minimales relatives au total des fonds propres sont de 12 948 M\$ (12 346 M\$ au deuxième trimestre de 2015) et sont calculées en multipliant l'APR par 8 %. Elles renvoient aux exigences minimales établies par le Comité de Bâle sur le contrôle bancaire (CBCB) avant l'application de la réserve de conservation des fonds propres et de toute autre réserve des fonds propres, y compris, mais sans s'y limiter, le supplément de fonds propres pour les banques mondiales/nationales d'importance systémique, qui pourraient être établies par les organismes de réglementation de temps à autre.



MODIFICATIONS AUX FONDS PROPRES RÉGLEMENTAIRES – BÂLE III (MÉTHODE TOUT COMPRIS¹)

(en millions de dollars)

	T3/15	T2/15	T1/15	T4/14	T3/14	T2/14	T1/14	T4/13	T3/13
Noyau de fonds propres de première catégorie (fonds propres de première catégorie sous forme d'actions ordinaires)									
Solde d'ouverture ²	15 866	15 033	14 607	14 153	13 641	13 347	12 360	12 483	12 260
Nouvelles émissions d'instruments de fonds propres	2	7	13	27	33	12	24	14	15
Rachats d'instruments de fonds propres	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Achat d'actions ordinaires aux fins d'annulation	-	-	-	(5)	(15)	(18)	(27)	(18)	-
Prime à l'achat d'actions ordinaires aux fins d'annulation	-	-	-	(24)	(59)	(67)	(100)	(59)	-
Dividendes bruts (déduction)	(444)	(433)	(422)	(416)	(416)	(415)	(407)	(408)	(409)
Actions émises en remplacement de dividendes (réintégration)	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Profit pour le trimestre (attribuable aux actionnaires de la société mère)	973	907	920	809	918	317	1 174	843	890
Annulation de notre propre écart de taux (net d'impôt)	(4)	(14)	(8)	15	3	8	(2)	(6)	(24)
Variations des autres éléments du résultat global									
Écarts de change	404	(259)	577	131	(22)	(71)	231	50	63
Placements disponibles à la vente	9	(52)	(35)	(1)	32	(32)	7	67	(150)
Couvertures de flux de trésorerie	2	15	(27)	-	(1)	16	(2)	13	(4)
Régimes d'avantages postérieurs à l'emploi à prestations définies	221	257	(344)	(7)	(87)	9	(58)	s. o.	s. o.
Goodwill et autres immobilisations incorporelles (déduction, nets des passifs d'impôt correspondants)	(236)	(16)	(124)	(50)	(266)	429	(261)	(22)	(46)
Insuffisance de l'encours des provisions pour pertes attendues	(73)	-	28	(1)	8	81	17	(84)	(39)
Divers, y compris les ajustements réglementaires et les dispositions transitoires	-	11	2	(9)	2	6	15	(9)	21
Actifs d'impôt différé qui dépendent de la rentabilité future (à l'exception de ceux qui découlent de différences temporaires)	(134)	(5)	(9)	27	98	-	446	(18)	(1)
Actifs nets des régimes de retraite à prestations définies	-	241	23	(63)	271	31	(57)	(29)	(67)
Participations significatives dans des institutions financières (montant supérieur au seuil de 10 %)	-	188	(188)	-	82	9	(9)	(19)	(27)
Montant dépassant le seuil de 15 %	(5)	9	(8)	-	(52)	-	-	-	-
Ajustements de valeurs prudentiels	7	(23)	28	21	(17)	(21)	(4)	(5)	1
Divers									
Solde de clôture	16 588	15 866	15 033	14 607	14 153	13 641	13 347	12 793	12 483
Autres éléments ne faisant pas partie du noyau de fonds propres de première catégorie (autres éléments de fonds propres de première catégorie)									
Solde d'ouverture	2 685	2 738	2 693	2 940	2 847	2 842	3 095	3 095	3 097
Nouvelles émissions d'autres éléments ne faisant pas partie du noyau de fonds propres de première catégorie (autres éléments de fonds propres de première catégorie) admissibles	-	300	300	-	400	-	-	-	-
Rachats d'instruments de fonds propres ³	-	(331)	(300)	(250)	(356)	-	-	-	-
Incidence du plafond sur l'inclusion d'instruments qui seront éliminés progressivement	-	-	-	-	-	-	(250)	-	-
Divers, y compris les ajustements réglementaires et les dispositions transitoires	11	(22)	45	3	49	5	(3)	-	(2)
Solde de clôture	2 696	2 685	2 738	2 693	2 940	2 847	2 842	3 095	3 095
Total des fonds propres de première catégorie	19 284	18 551	17 771	17 300	17 093	16 488	16 189	15 888	15 578
Fonds propres de deuxième catégorie									
Solde d'ouverture	3 933	4 253	4 689	3 691	3 718	3 701	4 073	4 083	4 114
Nouvelles émissions d'instruments de fonds propres de deuxième catégorie admissibles	-	-	-	1 000	-	-	-	-	-
Rachats d'instruments de fonds propres ⁴	-	(447)	-	-	-	-	-	-	-
Ajustements liés à l'amortissement	-	-	-	-	-	-	(49)	-	-
Incidence du plafond sur l'inclusion d'instruments qui seront éliminés progressivement	-	-	(451)	-	-	-	(327)	-	-
Divers, y compris les ajustements réglementaires et les dispositions transitoires	(44)	127	15	(2)	(27)	17	4	(10)	(31)
Solde de clôture	3 889	3 933	4 253	4 689	3 691	3 718	3 701	4 073	4 083
Total des fonds propres réglementaires	23 173	22 484	22 024	21 989	20 784	20 206	19 890	19 961	19 661

¹ « Tout compris » est défini par le BSIF comme les capitaux propres calculés de manière à inclure tous les ajustements réglementaires qui seront requis d'ici 2019, tout en maintenant les règles de retrait progressif des instruments de fonds propres non admissibles.

² Pour le premier trimestre de 2014, les montants sont présentés nets des résultats non distribués de 84 M\$ et du cumul des autres éléments du résultat global de 349 M\$ découlant de l'adoption de l'IAS 19 *Avantages du personnel*, et de l'IFRS 10, *États financiers consolidés*.

³ En raison de l'application du plafond sur l'inclusion des instruments de fonds propres non admissibles, le rachat de 144 M\$ du total de 500 M\$ d'actions privilégiées de catégorie A à dividende non cumulatif à taux rajusté de séries 33 et 37 au troisième trimestre de 2014, et le rachat de 325 M\$ d'actions privilégiées de catégorie A à dividende non cumulatif à taux rajusté de série 35 au deuxième trimestre de 2014 n'ont pas eu d'incidence sur les fonds propres de première catégorie.

⁴ En raison de l'application du plafond sur l'inclusion des instruments de fonds propres non admissibles, le rachat au deuxième trimestre de 2015 de 653 M\$ du total de 1,1 G\$ de débetures à 4,1 % échéant le 30 avril 2020 n'a pas eu d'incidence sur les fonds propres de deuxième catégorie.

s. o. Sans objet.

RATIO DE LEVIER FINANCIER SELON BÂLE III

(en millions de dollars)

Ligne ¹

	T3/15	T2/15	T1/15
Expositions au bilan			
1 Postes au bilan (à l'exclusion des dérivés, des opérations de financement par titres (OFT) et des expositions sur titrisation faisant l'objet de droits acquis, mais compte tenu des sûretés)	394 020	368 210	365 531
2 Montants de l'actif déduits dans le calcul des fonds propres transitoires de première catégorie aux termes de Bâle III	(2 483)	(2 175)	(2 424)
3 Total des expositions au bilan (à l'exclusion des dérivés et des OFT) (somme des lignes 1 et 2)	391 537	366 035	363 107
Expositions sur dérivés			
4 Coût de remplacement lié à toutes les opérations sur dérivés (moins la marge pour variation admissible en espèces)	7 677	6 086	11 195
5 Majorations pour exposition potentielle future (EPF) liée à toutes les opérations sur dérivés	12 187	12 523	12 553
6 Majoration pour sûretés sur dérivés lorsqu'elles sont déduites des actifs au bilan aux termes du référentiel comptable applicable	-	-	-
7 (Dédutions d'actifs débiteurs au titre de la marge pour variation en espèces liée aux opérations sur dérivés)	(4 664)	(5 095)	(4 648)
8 (Volet exonéré d'une contrepartie centrale (CC) sur les expositions compensées de client)	-	-	-
9 Montant notionnel effectif ajusté des dérivés de crédit souscrits	511	24 955	17 927
10 (Compensations notionnelles effectives ajustées et majorations déduites pour les dérivés de crédit souscrits)	(295)	(24 762)	(17 730)
11 Total des expositions sur dérivés (somme des lignes 4 à 10)	15 416	13 707	19 297
Expositions sur opérations de financement par titres			
12 Actifs bruts liés aux OFT comptabilisés aux fins comptables (sans comptabilisation de la compensation), après ajustement pour opérations comptables de vente	31 350	41 775	38 019
13 (Montants compensés de liquidités à recevoir et de liquidités à payer sur actifs bruts d'OFT)	-	-	-
14 Exposition au risque de contrepartie (RC) pour OFT	1 100	1 488	973
15 Exposition sur opérations à titre de mandataire	-	-	-
16 Total des expositions sur opérations de financement par titres (somme des lignes 12 à 15)	32 450	43 263	38 992
Autres expositions hors bilan			
17 Exposition hors bilan sous forme de montant notionnel brut	194 778	188 081	184 476
18 (Ajustements pour conversion en montants en équivalent-crédit)	(139 884)	(136 129)	(133 090)
19 Postes hors bilan (somme des lignes 17 et 18)	54 894	51 952	51 386
Fonds propres et expositions totales – Méthode transitoire			
20 Fonds propres de première catégorie	20 416	19 668	19 199
21 Total des expositions (somme des lignes 3, 11, 16 et 19)	494 297	474 957	472 782
Ratios de levier – Méthode transitoire			
22 Ratio de levier financier selon Bâle III	4,1 %	4,1 %	4,1 %
Méthode tout compris (exigé par le BSIF)			
23 Fonds propres de première catégorie – Méthode tout compris	19 284	18 551	17 771
24 (Ajustements réglementaires)	(3 305)	(2 856)	(3 269)
25 Total des expositions (somme des lignes 21 et 24, moins le montant déclaré à la ligne 2) – Méthode tout compris	493 475	474 276	471 937
26 Ratio de levier financier – Méthode tout compris	3,9 %	3,9 %	3,8 %

COMPARAISON SOMMAIRE DES ACTIFS COMPTABLES ET DE LA MESURE DE L'EXPOSITION DU LEVIER DE RATIO (MÉTHODE TRANSITOIRE)

(en millions de dollars)

Ligne ¹

	T3/15	T2/15	T1/15
1 Actif consolidé total selon les états financiers publiés	457 842	439 203	445 223
2 Ajustement pour placements dans des entités bancaires, financières, d'assurance ou commerciales, qui sont consolidés à des fins comptables, mais qui sortent de la consolidation réglementaire	252	285	264
3 Ajustement pour actifs fiduciaires comptabilisés au bilan d'après le référentiel comptable applicable, mais exclus de la mesure des expositions du ratio de levier financier	-	-	-
4 Ajustement pour instruments financiers dérivés	(14 614)	(13 040)	(19 828)
5 Ajustement pour opérations de financement par titres (c'est-à-dire, actifs assimilés aux pensions et prêts garantis semblables)	1 100	1 488	973
6 Ajustement pour postes hors bilan (c'est-à-dire, montants en équivalent-crédit des expositions hors bilan)	54 894	51 952	51 386
7 Autres ajustements	(5 177)	(4 931)	(5 236)
8 Expositions du ratio de levier financier	494 297	474 957	472 782

¹ Selon le préavis « Exigences en matière de divulgation au titre du ratio de levier de Bâle III »

ACTIF PONDÉRÉ EN FONCTION DU RISQUE

(en millions de dollars)

	T3/15	T2/15	T1/15	T4/14	T3/14	T2/14	T1/14	T4/13	T3/13	
Exigences minimales relatives au total des fonds propres ²	APR (méthode tout compris ¹)									
Risque de crédit										
Approche standard										
Expositions aux entreprises	3 610	289	3 324	3 868	3 521	3 395	3 309	3 499	3 621	3 375
Expositions aux entités souveraines	762	61	679	600	510	799	796	791	399	433
Expositions aux banques	278	22	283	277	275	265	457	270	227	228
Expositions au crédit personnel garanti – immobilier	2 241	179	2 078	2 207	1 959	1 897	1 932	1 371	1 575	1 615
Autres expositions associées au commerce de détail	641	51	622	669	598	608	614	609	572	1 528
Portefeuille de négociation	1	-	1	15	12	11	-	4	-	-
	7 533	602	6 987	7 636	6 875	6 975	7 108	6 544	6 394	7 179
Approche NI avancée										
Expositions aux entreprises	57 054	4 564	53 858	52 962	50 425	49 019	46 754	47 768	45 669	44 691
Expositions aux entités souveraines ³	1 732	139	1 569	1 681	1 628	1 717	1 728	1 674	1 704	1 738
Expositions aux banques	4 192	335	3 643	3 410	3 300	3 930	3 670	5 790	5 169	4 561
Expositions au crédit personnel garanti – immobilier	10 409	833	9 697	9 048	9 253	7 243	7 060	6 999	7 508	7 656
Expositions au commerce de détail renouvelables admissibles	16 033	1 283	15 840	15 764	15 455	16 024	16 124	16 060	18 775	16 908
Autres expositions associées au commerce de détail	7 462	597	6 739	6 590	6 486	6 586	6 458	6 327	5 643	5 337
Capitaux propres	763	61	719	801	713	728	880	876	845	842
Portefeuille de négociation	3 148	252	2 437	3 231	2 074	2 286	2 470	3 449	3 085	3 142
Titrisations	2 063	165	2 046	2 096	1 887	2 008	2 276	2 482	2 830	2 996
Rajustement en fonction du facteur scalaire	6 161	493	5 782	5 723	5 456	5 355	5 219	5 460	5 449	5 244
	109 017	8 722	102 330	101 306	96 677	94 896	92 639	96 885	96 677	93 115
Autres actifs pondérés en fonction du risque de crédit	12 153	972	11 923	11 883	14 940	14 735	12 903	12 503	12 030	11 921
Total du risque de crédit (avant les ajustements au titre de l'application progressive des charges liées aux REC) ⁴	128 703	10 296	121 240	120 825	118 492	116 606	112 650	115 932	115 101	112 215
Risque de marché (approche des modèles internes et approche NI)										
Valeur à risque	719	58	896	813	678	656	726	728	696	685
Valeur à risque en situation de crise	2 075	166	2 581	2 051	1 759	1 766	1 902	1 669	876	1 365
Exigences supplémentaires liées aux risques	1 586	127	2 111	1 765	1 582	1 595	1 490	1 723	1 854	1 326
Titrisations et autres	42	3	20	124	27	94	30	50	34	20
Total du risque de marché	4 422	354	5 608	4 753	4 046	4 111	4 148	4 170	3 460	3 396
Risque opérationnel (approche des mesures avancées)	18 139	1 451	18 073	18 303	17 320	17 389	17 115	17 787	18 186	18 383
Total de l'APR avant les ajustements au titre de l'application progressive des charges liées aux REC	A 151 264	12 101	144 921	143 881	139 858	138 106	133 913	137 889	136 747	133 994
Ajustements liés aux REC ⁴										
APR aux fins des fonds propres de première catégorie sous forme d'actions ordinaires	B 2 625	210	2 030	2 673	1 392	1 814	1 970	2 616	s. o.	s. o.
APR aux fins des fonds propres de première catégorie	C 2 912	233	2 252	2 966	1 588	2 068	1 970	2 616	s. o.	s. o.
Total de l'APR	D 3 158	253	2 443	3 216	1 881	2 450	1 970	2 616	s. o.	s. o.
Total de l'APR après les ajustements au titre de l'application progressive des charges liées aux REC ⁴										
APR aux fins des fonds propres de première catégorie sous forme d'actions ordinaires	A+B 153 889	12 311	146 951	146 554	141 250	139 920	135 883	140 505	s. o.	s. o.
APR aux fins des fonds propres de première catégorie	A+C 154 176	12 334	147 173	146 847	141 446	140 174	135 883	140 505	s. o.	s. o.
APR aux fins du total des fonds propres	A+D 154 422	12 354	147 364	147 097	141 739	140 556	135 883	140 505	s. o.	s. o.

¹ « Tout compris » est défini par le BSIF comme les capitaux propres calculés de manière à inclure tous les ajustements réglementaires qui seront requis d'ici 2019. Certaines déductions des fonds propres feront l'objet d'une application progressive à raison de 20 % par année à compter de 2014. L'APR obtenu en appliquant la méthode transitoire n'est pas le même que celui obtenu par la méthode tout compris en raison surtout de la pondération en fonction du risque des montants qui ne sont pas encore déduits des fonds propres aux termes des dispositions transitoires du BSIF.

² Renvoient aux exigences minimales établies par le CBCB avant l'application de la réserve de conservation des fonds propres et de toute autre réserve des fonds propres, y compris, mais sans s'y limiter, le supplément de fonds propres pour les banques mondiales/nationales d'importance systémique, qui pourraient être établies par les organismes de réglementation de temps à autre. Ces exigences se calculent en multipliant l'APR par 8 %.

³ Comprennent les prêts hypothécaires à l'habitation garantis par la Société canadienne d'hypothèques et de logement (SCHL), organisme fédéral canadien, et les prêts étudiants garantis par le gouvernement.

⁴ Par suite de l'option choisie par la CIBC relativement au calcul de l'exigence des fonds propres pour les REC, le calcul des ratios de fonds propres de première catégorie sous forme d'actions ordinaires, des fonds propres de première catégorie et du total des fonds propres sera en fonction de différents APR à compter du troisième trimestre de 2014. L'exigence sera appliquée progressivement entre 2014 et 2019 et est liée aux dérivés de gré à gré bilatéraux compris dans l'APR lié au risque de crédit.

s. o. Sans objet.

VARIATIONS DE L'ACTIF PONDÉRÉ EN FONCTION DU RISQUE AUX FINS DES FONDS PROPRES DE PREMIÈRE CATÉGORIE SOUS FORME D' ACTIONS ORDINAIRES (MÉTHODE TOUT COMPRIS¹)

(en millions de dollars)

	T3/15 vs T2/15		T2/15 vs T1/15		T1/15 vs T4/14		T4/14 vs T3/14	
	Risque de crédit	Tranche associée au risque de crédit de la contrepartie ²	Risque de crédit	Tranche associée au risque de crédit de la contrepartie ²	Risque de crédit	Tranche associée au risque de crédit de la contrepartie ²	Risque de crédit	Tranche associée au risque de crédit de la contrepartie ²
Risque de crédit								
Solde au début de la période	123 270	6 465	123 498	7 871	119 884	5 068	118 420	5 613
Taille du portefeuille ³	4 293	635	2 004	(812)	(1 433)	1 156	881	(83)
Qualité du portefeuille ⁴	694	17	800	155	(257)	114	(296)	(141)
Mises à jour du modèle ⁵	(236)	-	-	-	417	-	1 078	-
Méthode et politique ⁶	-	-	-	-	292	292	-	-
Acquisitions et cessions	-	-	-	-	-	-	-	-
Variations des taux de change	2 846	214	(1 990)	(118)	3 688	255	830	34
Divers	461	651	(1 042)	(631)	907	986	(1 029)	(355)
Solde à la fin de la période ⁷	131 328	7 982	123 270	6 465	123 498	7 871	119 884	5 068

	T3/15 vs T2/15	T2/15 vs T1/15	T1/15 vs T4/14	T4/14 vs T3/14
Risque de marché				
Solde au début de la période	5 608	4 753	4 046	4 111
Variations des niveaux de risque ⁸	(1 364)	737	1 112	9
Mises à jour du modèle ⁵	364	-	-	-
Méthode et politique ⁶	-	-	-	-
Acquisitions et cessions	-	-	-	-
Variations des taux de change	(186)	118	(405)	(74)
Divers	-	-	-	-
Solde à la fin de la période	4 422	5 608	4 753	4 046

	T3/15 vs T2/15	T2/15 vs T1/15	T1/15 vs T4/14	T4/14 vs T3/14
Risque opérationnel				
Solde au début de la période	18 073	18 303	17 320	17 389
Variations des niveaux de risque ⁹	66	(230)	983	(69)
Méthode et politique ⁶	-	-	-	-
Acquisitions et cessions	-	-	-	-
Solde à la fin de la période	18 139	18 073	18 303	17 320

¹ « Tout compris » est défini par le BSIF comme les capitaux propres calculés de manière à inclure tous les ajustements réglementaires qui seront requis d'ici 2019, tout en maintenant les règles de retrait progressif des instruments de fonds propres non admissibles.

² Comprend les dérivés et les transactions assimilées à des mises en pension de titres.

³ A trait à la hausse/baisse nette des expositions sous-jacentes.

⁴ A trait aux variations des facteurs d'atténuation des risques de crédit et de la qualité du crédit des emprunteurs / des contreparties.

⁵ Ont trait aux changements apportés au modèle ou aux paramètres internes.

⁶ Ont trait aux changements réglementaires touchant l'ensemble du secteur (c.-à-d., Bâle III) ainsi qu'aux changements apportés par la CIBC aux méthodes de calcul des fonds propres liés à ses portefeuilles.

⁷ Comprend un montant de 2625 M\$ au titre de l'APR incluant les REC aux fins des fonds propres de première catégorie sous forme d'actions ordinaires (2 030 M\$ au deuxième trimestre de 2015) relativement aux dérivés de gré à gré bilatéraux.

⁸ Ont trait aux variations des positions ouvertes et des données du marché.

⁹ Ont trait aux variations des pertes et aux changements survenus dans l'environnement de l'entreprise et dans les facteurs liés au contrôle interne.

EXPOSITION AU RISQUE DE CRÉDIT (EXPOSITION EN CAS DE DÉFAUT¹)

(en millions de dollars)

	T3/15		T2/15		T1/15		T4/14		T3/14		T2/14		T1/14		T4/13	
	Approche Ni avancée	Approche standard	Approche Ni avancée	Approche standard	Approche Ni avancée	Approche standard	Approche Ni avancée	Approche standard	Approche Ni avancée	Approche standard	Approche Ni avancée	Approche standard	Approche Ni avancée	Approche standard	Approche Ni avancée	Approche standard
Portefeuilles de prêts aux entreprises et aux gouvernements																
Expositions aux entreprises																
Montants utilisés	62 323	3 277	58 330	3 058	57 802	3 322	54 242	3 166	52 424	3 094	52 153	3 013	52 884	3 115	50 634	3 336
Engagements non utilisés	36 337	140	35 665	130	35 039	406	34 197	340	32 758	319	31 383	287	32 515	414	29 742	350
Transactions assimilées à des mises en pension	26 617	10	34 404	14	29 591	36	29 487	18	25 075	12	22 995	10	23 143	10	23 778	7
Divers – hors bilan	14 978	354	14 315	331	11 931	337	8 335	213	9 580	197	11 248	216	10 832	194	9 600	131
Dérivés de gré à gré	8 489	-	7 002	-	9 235	-	5 061	-	5 448	-	5 727	-	6 535	-	4 037	-
	148 744	3 781	149 716	3 533	143 598	4 101	131 322	3 737	125 285	3 622	123 506	3 526	125 909	3 733	117 791	3 824
Expositions aux entités souveraines																
Montants utilisés	36 560	5 243	22 705	4 720	22 606	4 931	20 472	4 067	24 718	4 027	24 274	3 985	18 221	3 671	20 848	3 051
Engagements non utilisés	4 480	-	5 018	-	4 868	-	5 019	-	5 300	-	5 411	-	4 868	-	5 096	-
Transactions assimilées à des mises en pension	6 059	-	9 830	-	6 416	-	8 041	-	5 556	-	5 391	-	4 613	-	5 766	-
Divers – hors bilan	735	-	582	-	561	-	443	-	445	-	419	-	296	-	311	-
Dérivés de gré à gré	4 365	-	2 370	-	4 049	-	2 167	-	1 927	-	2 033	-	3 441	-	2 254	-
	52 199	5 243	40 505	4 720	38 500	4 931	36 142	4 067	37 946	4 027	37 528	3 985	31 439	3 671	34 275	3 051
Expositions aux banques																
Montants utilisés	12 991	1 277	11 325	1 172	10 150	1 171	9 779	1 156	10 424	1 214	9 399	1 280	12 605	1 076	12 534	999
Engagements non utilisés	828	-	976	-	976	-	939	-	741	-	861	-	921	-	882	-
Transactions assimilées à des mises en pension	37 011	-	34 698	-	34 055	2	32 174	5	32 171	6	30 065	6	31 105	-	28 431	-
Divers – hors bilan	68 321	-	68 572	-	66 980	-	59 826	-	57 413	-	57 910	-	52 752	-	41 974	-
Dérivés de gré à gré	4 895	14	5 137	12	7 219	32	5 398	22	4 945	21	5 395	9	6 777	13	6 964	6
	124 046	1 291	120 708	1 184	119 380	1 205	108 116	1 183	105 694	1 241	103 630	1 295	104 160	1 089	90 785	1 005
Expositions brutes des portefeuilles de prêts aux entreprises et aux gouvernements	324 989	10 315	310 929	9 437	301 478	10 237	275 580	8 987	268 925	8 890	264 664	8 806	261 508	8 493	242 851	7 880
Moins : garantie donnée aux termes des transactions assimilées à des mises en pension	60 966	-	69 730	-	62 203	-	63 718	-	55 884	-	53 220	-	50 544	-	51 613	-
Expositions nettes des portefeuilles de prêts aux entreprises et aux gouvernements	264 023	10 315	241 199	9 437	239 275	10 237	211 862	8 987	213 041	8 890	211 444	8 806	210 964	8 493	191 238	7 880
Portefeuilles de détail																
Expositions au crédit personnel garanti – immobilier																
Montants utilisés	178 772	2 609	175 255	2 419	173 451	2 561	171 841	2 289	169 327	2 225	166 772	2 265	165 760	2 328	165 295	2 193
Engagements non utilisés	21 015	-	22 907	-	21 429	-	21 699	-	21 938	-	21 138	-	19 648	-	19 884	-
	199 787	2 609	198 162	2 419	194 880	2 561	193 540	2 289	191 265	2 225	187 910	2 265	185 408	2 328	185 179	2 193
Expositions au commerce de détail renouvelables admissibles																
Montants utilisés	20 099	-	19 726	-	19 519	-	19 557	-	19 332	-	19 138	-	19 009	-	22 749	-
Engagements non utilisés	44 772	-	46 662	-	46 277	-	44 849	-	41 223	-	41 344	-	41 198	-	44 415	-
Divers – hors bilan	303	-	284	-	249	-	275	-	267	-	259	-	248	-	386	-
	65 174	-	66 672	-	66 045	-	64 681	-	60 822	-	60 741	-	60 455	-	67 550	-
Autres expositions associées au commerce de détail																
Montants utilisés	9 361	751	9 184	731	8 890	778	8 808	697	8 691	707	8 534	716	8 298	749	7 752	705
Engagements non utilisés	1 839	26	1 588	24	1 588	25	1 537	44	1 497	21	1 483	21	1 473	22	1 125	20
Divers – hors bilan	36	-	37	-	44	-	31	-	32	-	31	-	31	-	31	-
	11 236	777	10 809	755	10 522	803	10 376	741	10 220	728	10 048	737	9 802	771	8 908	725
Total des portefeuilles de détail	276 197	3 386	275 643	3 174	271 447	3 364	268 597	3 030	262 307	2 953	258 699	3 002	255 665	3 099	261 637	2 918
Expositions liées aux titrisations	15 937	-	14 968	-	15 531	-	14 990	-	15 084	-	15 195	-	16 303	-	16 799	-
Expositions brutes au risque de crédit	617 123	13 701	601 540	12 611	588 456	13 601	559 167	12 017	546 316	11 843	538 558	11 808	533 476	11 592	521 287	10 798
Moins : garantie donnée aux termes des transactions assimilées à des mises en pension	60 966	-	69 730	-	62 203	-	63 718	-	55 884	-	53 220	-	50 544	-	51 613	-
Expositions nettes au risque de crédit	556 157	13 701	531 810	12 611	526 253	13 601	495 449	12 017	490 432	11 843	485 338	11 808	482 932	11 592	469 674	10 798

¹ Expositions brutes au risque de crédit après rajustements de l'évaluation du crédit liés aux garants financiers et avant la provision pour pertes sur créances.

EXPOSITION AU RISQUE DE CRÉDIT – CONCENTRATION GÉOGRAPHIQUE ¹

(en millions de dollars)

Entreprises et gouvernements

	T3/15	T2/15	T1/15	T4/14	T3/14	T2/14	T1/14	T4/13	T3/13
Canada									
Montants utilisés	58 604	55 082	57 669	54 544	51 290	51 466	54 784	56 988	54 452
Engagements non utilisés	30 871	30 930	30 171	30 552	29 759	29 043	29 050	28 389	27 832
Transactions assimilées à des mises en pension	3 497	4 823	4 053	2 671	3 222	3 031	4 056	3 826	7 857
Divers – hors bilan	54 703	55 576	56 712	48 962	50 162	48 812	49 981	39 597	45 091
Dérivés de gré à gré	10 870	8 030	12 778	6 589	6 257	7 062	9 405	6 338	6 609
	158 545	154 441	161 383	143 318	140 690	139 414	147 276	135 138	141 841
États-Unis									
Montants utilisés	43 365	28 392	24 773	22 699	27 106	25 749	19 739	18 479	19 765
Engagements non utilisés	7 407	7 633	7 969	6 875	6 402	6 020	6 484	5 732	5 603
Transactions assimilées à des mises en pension	4 562	3 614	3 244	2 910	3 275	1 810	3 636	1 879	1 043
Divers – hors bilan	23 303	20 028	15 957	15 698	13 192	14 933	9 980	8 528	9 543
Dérivés de gré à gré	2 226	2 271	1 907	1 670	1 718	1 851	2 163	2 050	2 153
	80 863	61 938	53 850	49 852	51 693	50 363	42 002	36 668	38 107
Europe									
Montants utilisés	4 099	3 799	2 985	2 707	3 513	3 419	3 839	3 706	3 398
Engagements non utilisés	2 531	2 066	1 595	1 708	1 715	1 578	1 684	1 003	1 127
Transactions assimilées à des mises en pension	478	575	473	270	246	248	416	271	383
Divers – hors bilan	5 553	7 291	6 510	3 420	3 575	5 305	3 673	3 642	3 700
Dérivés de gré à gré	3 127	3 030	4 416	3 111	3 100	3 251	4 028	4 027	4 051
	15 788	16 761	15 979	11 216	12 149	13 801	13 640	12 649	12 659
Autres pays									
Montants utilisés	5 806	5 087	5 131	4 543	5 657	5 192	5 348	4 843	4 835
Engagements non utilisés	836	1 030	1 148	1 020	923	1 014	1 086	596	643
Transactions assimilées à des mises en pension	184	190	89	133	175	142	209	386	144
Divers – hors bilan	475	574	293	524	509	527	246	118	109
Dérivés de gré à gré	1 526	1 178	1 402	1 256	1 245	991	1 157	840	913
	8 827	8 059	8 063	7 476	8 509	7 866	8 046	6 783	6 644
	264 023	241 199	239 275	211 862	213 041	211 444	210 964	191 238	199 251

¹ Ce tableau présente les renseignements relatifs à nos expositions liées aux entreprises et aux gouvernements en vertu de l'approche NI avancée. La quasi-totalité de nos expositions liées au portefeuille de détail en vertu de l'approche NI avancée sont au Canada. Expositions brutes au risque de crédit après rajustements de l'évaluation du crédit liés aux garants financiers et avant la provision pour pertes sur créances.

EXPOSITION AU RISQUE DE CRÉDIT – PROFIL DES ÉCHÉANCES ¹

(en millions de dollars)

	T3/15	T2/15	T1/15	T4/14	T3/14	T2/14	T1/14	T4/13	T3/13
Portefeuilles de prêts aux entreprises et aux gouvernements									
Expositions aux entreprises									
Moins de 1 an ²	48 044	45 367	42 823	34 654	34 984	35 925	37 341	33 807	37 113
1 an à 3 ans	39 223	36 976	37 537	35 826	35 931	35 700	36 914	33 689	33 171
3 ans à 5 ans	35 775	35 217	34 690	31 806	30 489	29 815	30 871	28 844	29 233
Plus de 5 ans	1 210	989	1 226	936	816	963	517	487	394
	124 252	118 549	116 276	103 222	102 220	102 403	105 643	96 827	99 911
Expositions aux entités souveraines									
Moins de 1 an ²	29 199	18 566	15 757	13 997	12 854	12 525	7 284	6 213	6 745
1 an à 3 ans	10 932	6 692	7 430	5 959	11 415	11 060	8 716	8 807	11 794
3 ans à 5 ans	4 719	5 435	8 834	7 935	7 774	8 230	10 173	13 107	11 200
Plus de 5 ans	1 564	673	803	719	662	692	1 145	902	945
	46 414	31 366	32 824	28 610	32 705	32 507	27 318	29 029	30 684
Expositions aux banques									
Moins de 1 an ²	79 922	78 454	77 851	69 453	65 693	63 890	59 399	47 063	52 718
1 an à 3 ans	9 442	9 430	8 611	6 992	8 882	9 517	11 422	10 581	10 786
3 ans à 5 ans	2 997	1 940	2 028	2 109	2 385	1 831	5 063	5 524	3 642
Plus de 5 ans	996	1 460	1 685	1 476	1 156	1 296	2 119	2 214	1 510
	93 357	91 284	90 175	80 030	78 116	76 534	78 003	65 382	68 656
Total des portefeuilles de prêts aux entreprises et aux gouvernements	264 023	241 199	239 275	211 862	213 041	211 444	210 964	191 238	199 251
Portefeuilles de détail									
Expositions au crédit personnel garanti – immobilier									
Moins de 1 an ²	79 913	78 995	71 987	69 029	67 124	63 641	60 748	61 172	63 501
1 an à 3 ans	55 112	57 629	63 986	68 559	70 539	73 005	75 075	75 414	73 260
3 ans à 5 ans	63 600	60 341	57 612	54 480	51 933	49 175	47 077	45 981	45 686
Plus de 5 ans	1 162	1 197	1 295	1 472	1 669	2 089	2 508	2 612	2 508
	199 787	198 162	194 880	193 540	191 265	187 910	185 408	185 179	184 955
Expositions au commerce de détail renouvelables admissibles									
Moins de 1 an ²	65 174	66 672	66 045	64 681	60 822	60 741	60 455	67 550	62 343
	65 174	66 672	66 045	64 681	60 822	60 741	60 455	67 550	62 343
Autres expositions associées au commerce de détail									
Moins de 1 an ²	10 804	10 344	10 096	9 933	9 778	9 575	9 305	8 492	8 506
1 an à 3 ans	271	301	261	278	280	315	337	327	355
3 ans à 5 ans	108	109	109	108	104	100	101	46	46
Plus de 5 ans	53	55	56	57	58	58	59	43	45
	11 236	10 809	10 522	10 376	10 220	10 048	9 802	8 908	8 952
Total des portefeuilles de détail	276 197	275 643	271 447	268 597	262 307	258 699	255 665	261 637	256 250
Total des expositions au risque de crédit	540 220	516 842	510 722	480 459	475 348	470 143	466 629	452 875	455 501

¹ Exclut les expositions liées aux titrisations.

² Les emprunts à vue sont inclus dans la catégorie « Moins de 1 an ».

RISQUE DE CRÉDIT ASSOCIÉ AUX DÉRIVÉS

(en millions de dollars)

	T3/15 T2/15 T1/15 T4/14 T3/14 T2/14 T1/14 T4/13 T3/13													
	Coût de remplacement actuel			Montant de l'équivalent crédit ¹	Montant pondéré en fonction du risque									
	Négociation	GAP	Total											
Dérivés de taux d'intérêt														
Dérivés de gré à gré														
Contrats de garantie de taux d'intérêt	140	1	141	181	28	10	10	4	3	3	2	2	6	
Swaps	11 749	1 036	12 785	4 580	851	758	960	637	729	823	1 093	1 174	1 205	
Options achetées	178	1	179	24	16	18	14	10	14	14	14	17	22	
	12 067	1 038	13 105	4 785	895	786	984	651	746	840	1 109	1 193	1 233	
Dérivés négociés en Bourse	-	-	-	95	2	1	3	2	3	3	3	2	1	
Total des dérivés de taux d'intérêt	12 067	1 038	13 105	4 880	897	787	987	653	749	843	1 112	1 195	1 234	
Dérivés de change														
Dérivés de gré à gré														
Contrats à terme de gré à gré	4 359	102	4 461	3 630	814	637	1 010	528	493	433	621	398	421	
Swaps	6 816	2 660	9 476	3 204	600	478	571	497	417	466	1 151	1 059	980	
Options achetées	492	-	492	495	230	158	260	108	66	79	99	42	37	
	11 667	2 762	14 429	7 329	1 644	1 273	1 841	1 133	976	978	1 871	1 499	1 438	
Dérivés de crédit														
Dérivés de gré à gré														
Swaps sur défaillance – protection souscrite	175	-	175	170	18	44	41	46	36	38	90	101	147	
Swaps sur défaillance – protection vendue	8	-	8	4	-	9	6	18	7	-	-	-	-	
	183	-	183	174	18	53	47	64	43	38	90	101	147	
Dérivés sur actions														
Dérivés de gré à gré	409	10	419	1 671	235	201	219	141	121	108	138	94	114	
Dérivés négociés en Bourse	274	-	274	722	14	17	16	16	14	3	8	5	6	
	683	10	693	2 393	249	218	235	157	135	111	146	99	120	
Dérivés sur métaux précieux														
Dérivés de gré à gré	39	-	39	27	7	7	8	2	3	3	5	4	4	
Dérivés négociés en Bourse	21	-	21	99	2	-	-	1	1	-	-	1	1	
	60	-	60	126	9	7	8	3	4	3	5	5	5	
Autres dérivés sur marchandises														
Dérivés de gré à gré	1 120	-	1 120	1 696	682	442	526	438	678	791	607	596	602	
Dérivés négociés en Bourse	440	-	440	1 712	30	30	30	44	49	34	42	29	28	
	1 560	-	1 560	3 408	712	472	556	482	727	825	649	625	630	
Exposition à des activités autres que de négociation liée aux contreparties centrales					440	350	343	281	258	323	290	293	237	
Exigence de fonds propres aux fins des fonds propres de première catégorie sous forme d'actions ordinaires liée aux REC					2 625	2 030	2 673	1 392	1 814	1 971	2 616	s. o.	s. o.	
Total des dérivés avant la compensation	26 220	3 810	30 030	18 310	6 594	5 190	6 690	4 165	4 706	5 092	6 779	3 817	3 811	
Moins : incidence des accords généraux de compensation ²				(19 674)										
Total des dérivés				10 356	18 310	6 594	5 190	6 690	4 165	4 706	5 092	6 779	3 817	3 811

¹ Somme du coût de remplacement courant et des expositions futures éventuelles, rajustée pour tenir compte des accords généraux de compensation et de l'incidence des garanties totalisant 4 135 M\$ (2 503 M\$ au deuxième trimestre de 2015). Les garanties sont composées de liquidités de 2 469 M\$ (1 753 M\$ au deuxième trimestre de 2015) et de titres du gouvernement de 1 666 M\$ (750 M\$ au deuxième trimestre de 2015).

² Comprend les montants assujettis à la compensation en vertu d'accords de compensation exécutoires, tels que les accords de l'ISDA, les accords d'échange ou de compensation de dérivés conclus avec des contreparties, les conventions-cadres de mise en pension de titres et les conventions-cadres d'accords de prêts de titres. En vertu de tels accords, toutes les transactions en cours régies par l'accord pertinent peuvent être compensées en cas de défaut ou si un autre événement prédéterminé se produit.

s. o Sans objet.

QUALITÉ DU CRÉDIT DE L'EXPOSITION EN VERTU DE L'APPROCHE NI AVANCÉE – PORTEFEUILLES DE PRÊTS AUX ENTREPRISES ET AUX GOUVERNEMENTS (MÉTHODE DE NOTATION DU RISQUE) ¹

(en millions de dollars)

Note de la CIBC	Expositions aux entreprises	Tranches de PD	Équivalent Standard & Poor's	Équivalent Moody's Investors Service	T3/15						T2/15							
					ECD	Montants notionnels des engagements non utilisés	% de l'ECD moyenne pondérée en fonction des expositions	% de la PD moyenne pondérée en fonction des expositions	% de la PCD moyenne pondérée en fonction des expositions	% de la pondération de la moyenne pondérée des expositions	APR	ECD	Montants notionnels des engagements non utilisés	% de l'ECD moyenne pondérée en fonction des expositions	% de la PD moyenne pondérée en fonction des expositions	% de la PCD moyenne pondérée en fonction des expositions	% de la pondération de la moyenne pondérée des expositions	APR
De première qualité																		
10		0,03 %-0,03 %	AAA	Aaa	1 023	55	69	0,02	15	5	54	1 099	52	74	0,02	13	4	48
21		0,03 %-0,03 %	AA+	Aa1	11 522	231	66	0,04	6	1	88	12 377	228	80	0,04	6	7	106
24		0,04 %-0,05 %	AA	Aa2	1 673	835	67	0,04	18	6	95	1 229	856	76	0,04	20	7	83
27		0,05 %-0,06 %	AA-	Aa3	2 072	1 741	67	0,05	35	15	312	2 147	1 374	78	0,05	36	12	264
31		0,07 %-0,09 %	A+	A1	2 992	2 566	66	0,08	35	20	585	2 107	1 593	79	0,08	34	20	429
34		0,09 %-0,12 %	A	A2	5 511	2 950	68	0,11	41	28	1 524	4 609	2 495	75	0,11	41	30	1 381
37		0,13 %-0,16 %	A-	A3	8 440	5 831	67	0,14	43	36	3 069	9 154	6 085	77	0,14	44	38	3 455
41		0,15 %-0,22 %	BBB+	Baa1	13 003	6 947	69	0,18	41	39	5 119	12 292	6 799	75	0,18	39	37	4 543
44		0,19 %-0,30 %	BBB	Baa2	13 297	8 266	69	0,26	43	49	6 499	13 888	8 631	75	0,26	42	48	6 645
47		0,31 %-0,38 %	BBB-	Baa3	11 274	6 250	70	0,36	38	52	5 886	9 532	4 887	72	0,35	39	52	4 963
					70 807	35 672	68	0,18	34	33	23 231	68 434	33 000	75	0,17	33	32	21 917
De qualité inférieure																		
51		0,39 %-0,61 %	BB+	Ba1	11 728	7 031	58	0,49	34	53	6 252	10 868	6 379	57	0,49	35	54	5 858
54		0,62 %-1,09 %	BB	Ba2	11 926	5 055	59	0,72	32	56	6 679	11 525	5 177	54	0,72	31	54	6 235
57		1,10 %-1,92 %	BB-	Ba3	9 218	4 203	60	1,41	31	65	6 032	8 562	4 363	55	1,40	31	66	5 640
61		1,93 %-3,69 %	B+	B1	6 092	2 141	60	2,29	28	66	4 011	5 713	2 067	53	2,27	29	67	3 816
64		3,70 %-7,27 %	B	B2	4 244	1 428	60	4,67	31	88	3 733	3 595	1 138	53	4,51	31	86	3 092
67		7,28 %-12,11 %	B-	B3	886	161	58	9,55	32	120	1 059	742	179	43	9,53	28	107	797
					44 094	20 019	59	1,58	32	63	27 766	41 005	19 303	55	1,51	32	62	25 438
Liste de surveillance																		
70		12,12 %-20,67 %	CCC+	Caa1	194	39	61	17,23	33	152	294	324	54	58	16,40	23	107	346
75		12,12 %-20,67 %	CCC à CCC-	Caa2 à Caa3	82	-	-	15,53	31	142	117	145	39	64	15,53	29	136	197
80		20,68 %-99,99 %	CC à C	Ca	512	158	53	33,26	18	98	504	71	19	63	37,37	47	240	171
					788	197	55	27,47	23	116	915	540	112	61	18,93	28	132	714
Défaut																		
90		100,00 %	D	C	486	9	59	100,00	38	221	1 076	451	12	52	100,00	41	243	1 096
					486	9	59	100,00	38	221	1 076	451	12	52	100,00	41	243	1 096
					116 175	55 897	65	1,31	33	46	52 988	110 430	52 427	68	1,17	33	45	49 165
Expositions aux entités souveraines																		
De première qualité																		
00		0,01 %-0,015 %	AAA	Aaa	32 277	189	67	0,01	5	-	96	19 201	188	80	0,01	5	-	75
10		0,016 %-0,025 %	AAA	Aaa	6 474	880	67	0,02	13	3	177	4 516	976	80	0,02	7	1	63
21		0,016 %-0,025 %	AA+	Aa1	2 055	1 598	66	0,02	11	2	42	2 334	1 497	80	0,02	11	2	37
24		0,016 %-0,025 %	AA	Aa2	784	290	77	0,02	29	6	48	427	313	79	0,02	20	4	16
27		0,026 %-0,035 %	AA-	Aa3	1 514	1 399	69	0,03	23	6	92	1 608	1 417	79	0,03	22	6	98
31		0,036 %-0,05 %	A+	A1	771	692	69	0,04	23	8	61	725	558	78	0,04	24	7	54
34		0,06 %-0,065 %	A	A2	722	485	72	0,06	15	7	51	744	487	78	0,06	15	7	52
37		0,066 %-0,08 %	A-	A3	402	360	68	0,10	21	16	62	386	280	79	0,10	18	15	57
41		0,09 %-0,16 %	BBB+	Baa1	513	392	68	0,16	25	19	97	497	354	79	0,16	23	19	92
44		0,16 %-0,26 %	BBB	Baa2	198	93	74	0,26	39	37	73	241	88	77	0,26	39	38	90
47		0,27 %-0,42 %	BBB-	Baa3	57	27	82	0,37	52	57	33	65	24	74	0,37	47	52	34
					45 767	6 405	68	0,02	9	2	832	30 744	6 182	79	0,02	8	2	668
De qualité inférieure																		
51		0,43 %-0,61 %	BB+	Ba1	62	34	62	0,50	45	55	34	54	16	61	0,50	50	61	33
54		0,62 %-1,09 %	BB	Ba2	522	153	46	0,72	6	9	47	498	208	52	0,72	6	9	44
57		1,10 %-1,92 %	BB-	Ba3	12	2	76	1,46	29	73	9	13	3	62	1,46	29	73	9
61		1,93 %-3,99 %	B+	B1	3	1	76	2,40	17	42	1	2	1	68	2,40	14	39	1
64		4,00 %-7,27 %	B	B2	9	-	-	5,59	24	70	7	15	1	65	5,59	26	77	12
67		7,28 %-12,11 %	B-	B3	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
					608	190	49	0,80	11	16	98	582	229	53	0,85	11	17	99
Liste de surveillance																		
70		12,12 %-20,67 %	CCC+	Caa1	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
75		12,12 %-20,67 %	CCC à CCC-	Caa2 à Caa3	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
80		20,68 %-99,99 %	CC à C	Ca	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
					-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Défaut																		
90		100,00 %	D	C	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
					-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
					46 375	6 595	68	0,03	9	2	930	31 326	6 411	78	0,04	8	2	767

Pour les notes de bas de tableau, se reporter à la page 16.



QUALITÉ DU CRÉDIT DE L'EXPOSITION EN VERTU DE L'APPROCHE NI AVANCÉE – PORTEFEUILLES DE PRÊTS AUX ENTREPRISES ET AUX GOUVERNEMENTS (MÉTHODE DE NOTATION DU RISQUE) ¹ (suite)

(en millions de dollars)

Note de la CIBC	Expositions aux banques	Tranches de PD	Équivalent Standard & Poor's	Équivalent Moody's Investors Service	T3/15						T2/15							
					ECD	Montants notionnels des engagements non utilisés	% de l'ECD moyenne pondérée en fonction des expositions	% de la PD moyenne pondérée en fonction des expositions	% de la PCD moyenne pondérée en fonction des expositions	% de la pondération de la moyenne pondérée des expositions	APR	ECD	Montants notionnels des engagements non utilisés	% de l'ECD moyenne pondérée en fonction des expositions	% de la PD moyenne pondérée en fonction des expositions	% de la PCD moyenne pondérée en fonction des expositions	% de la pondération de la moyenne pondérée des expositions	APR
De première qualité					3 429	-	-	0,01	10	2	62	1 959	-	-	0,01	5	2	30
10		0,03 %-0,03 %	AAA	Aaa	64	102	-	0,02	18	5	3	424	93	-	0,04	36	4	18
21		0,03 %-0,03 %	AA+	Aa1	35 262	-	-	0,04	6	1	430	7 858	-	-	0,04	9	3	226
24		0,04 %-0,05 %	AA	Aa2	8 730	-	-	0,05	18	5	396	35 135	-	-	0,05	7	2	535
27		0,05 %-0,06 %	AA-	Aa3	13 446	-	-	0,08	12	5	732	16 276	-	-	0,08	10	4	679
31		0,07 %-0,09 %	A+	A1	9 319	3	73	0,11	17	9	814	8 213	2	80	0,11	12	7	567
34		0,09 %-0,12 %	A	A2	10 434	129	67	0,14	13	7	777	7 510	130	80	0,14	10	6	443
37		0,13 %-0,16 %	A-	A3	7 206	294	67	0,18	10	9	622	8 679	507	78	0,17	13	8	724
41		0,17 %-0,22 %	BBB+	Baa1	1 786	557	67	0,26	13	12	214	1 498	327	80	0,26	15	14	206
44		0,23 %-0,30 %	BBB	Baa2	1 879	170	68	0,37	19	19	356	2 066	200	80	0,37	17	17	356
47		0,31 %-0,42 %	BBB-	Baa3	91 555	1 255	62	0,09	11	5	4 406	89 618	1 259	73	0,09	9	4	3 784
De qualité inférieure					143	-	-	0,50	24	28	40	198	-	-	0,50	18	23	46
51		0,43 %-0,61 %	BB+	Ba1	972	-	-	0,72	17	23	225	833	-	-	0,72	17	23	194
54		0,62 %-1,09 %	BB	Ba2	103	1	66	1,46	12	28	28	192	1	70	1,46	7	16	31
57		1,10 %-1,92 %	BB-	Ba3	150	2	73	2,40	14	33	50	34	2	70	2,39	52	127	43
61		1,93 %-3,99 %	B+	B1	421	81	60	5,59	18	64	269	395	74	70	5,59	20	68	269
64		4,00 %-7,27 %	B	B2	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
67		7,28 %-12,11 %	B-	B3	1 789	84	60	2,03	17	34	612	1 652	77	69	1,98	17	35	583
Liste de surveillance					-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
70		12,12 %-20,67 %	CCC+	Caa1	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
75		12,12 %-20,67 %	CCC à CCC-	Caa2 à Caa3	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
80		20,68 %-99,99 %	CC à C	Ca	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Défaut					-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
90		100,00 %	D	C	93 344	1 339	62	0,12	11	5	5 018	91 270	1 336	73	0,12	10	5	4 367
Total des portefeuilles de prêts aux entreprises et aux gouvernements					255 894	63 831	65	0,65	21	23	58 936	233 026	60 174	69	0,61	20	23	54 299
Prêts hypothécaires commerciaux (approche de classement)					7 262	89	58			70	5 083	7 252	177	64			70	5 077
					527	11	45			90	475	538	43	44			90	484
					306	27	70			115	352	341	46	60			115	392
					29	-	-			245	71	37	-	-			251	93
					5	-	-			-	-	5	-	-			-	-
Total des portefeuilles de prêts aux entreprises et aux gouvernements					8 129	127	60			74	5 981	8 173	266	58			74	6 046
Total des portefeuilles de prêts aux entreprises et aux gouvernements					264 023	63 958	65			25	64 917	241 199	60 440	69			25	60 345

Pour les notes de bas de tableau, se reporter à la page 16.

QUALITÉ DU CRÉDIT DE L'EXPOSITION EN VERTU DE L'APPROCHE NI AVANCÉE – PORTEFEUILLES DE PRÊTS AUX ENTREPRISES ET AUX GOUVERNEMENTS (MÉTHODE DE NOTATION DU RISQUE) ¹

(en millions de dollars)

				T1/15							T4/14							
				Montants notionnels des engagements non utilisés	% de l'ECD moyenne pondérée en fonction des expositions	% de la PD moyenne pondérée en fonction des expositions	% de la PCD moyenne pondérée en fonction des expositions	% de la pondération de la moyenne pondérée des expositions	APR	Montants notionnels des engagements non utilisés	% de l'ECD moyenne pondérée en fonction des expositions	% de la PD moyenne pondérée en fonction des expositions	% de la PCD moyenne pondérée en fonction des expositions	% de la pondération de la moyenne pondérée des expositions	APR			
Note de la CIBC	Expositions aux entreprises	Tranches de PD	Équivalent Standard & Poor's	Équivalent Moody's Investors Service	ECD						ECD							
	De première qualité																	
	10	0,03 %-0,03 %	AAA	Aaa	1 287	4	30	0,02	18	5	62	779	227	49	0,02	14	3	24
	21	0,03 %-0,03 %	AA+	Aa1	10 016	228	80	0,04	7	1	112	5 009	12	80	0,04	8	1	75
	24	0,04 %-0,05 %	AA	Aa2	1 662	926	77	0,04	19	6	100	1 235	926	78	0,04	20	8	96
	27	0,05 %-0,06 %	AA-	Aa3	2 184	2 092	80	0,05	32	15	326	1 617	1 413	80	0,05	33	16	266
	31	0,07 %-0,09 %	A+	A1	1 424	926	76	0,08	35	21	297	1 402	759	77	0,08	39	22	310
	34	0,09 %-0,12 %	A	A2	4 975	2 668	76	0,11	40	29	1 422	4 697	2 679	73	0,11	42	30	1 386
	37	0,13 %-0,16 %	A-	A3	8 930	5 579	76	0,14	42	36	3 253	7 933	5 510	77	0,14	43	36	2 846
	41	0,17 %-0,22 %	BBB+	Baa1	13 026	7 287	75	0,18	40	40	5 157	11 667	6 884	75	0,18	41	40	4 624
	44	0,23 %-0,30 %	BBB	Baa2	13 219	7 247	74	0,26	42	47	6 212	12 530	7 813	74	0,26	42	48	6 000
	47	0,31 %-0,42 %	BBB-	Baa3	11 069	5 866	73	0,36	40	54	5 997	9 883	5 976	74	0,37	40	56	5 516
					67 792	32 823	75	0,18	35	34	22 938	56 752	32 199	75	0,20	37	37	21 143
	De qualité inférieure																	
	51	0,43 %-0,61 %	BB+	Ba1	11 404	6 481	57	0,49	34	52	5 905	10 726	5 630	56	0,50	33	50	5 358
	54	0,62 %-1,09 %	BB	Ba2	10 208	4 432	53	0,72	32	54	5 556	9 850	5 131	53	0,72	32	56	5 482
	57	1,10 %-1,92 %	BB-	Ba3	8 587	4 458	57	1,40	30	65	5 587	8 039	4 165	56	1,46	29	64	5 122
	61	1,93 %-3,99 %	B+	B1	5 598	2 095	52	2,27	29	67	3 739	5 447	2 026	51	2,40	26	63	3 406
	64	4,00 %-7,27 %	B	B2	3 072	893	53	4,39	32	87	2 675	2 994	835	55	5,59	30	81	2 440
	67	7,28 %-12,11 %	B-	B3	648	161	38	9,52	27	105	678	629	230	48	9,10	30	116	728
					39 517	18 520	55	1,45	32	61	24 140	37 685	18 017	54	1,58	31	60	22 536
	Liste de surveillance																	
	70	12,12 %-20,67 %	CCC+	Caa1	370	110	49	16,17	29	140	518	308	141	55	15,53	30	143	439
	75	12,12 %-20,67 %	CCC à CCC-	Caa2 à Caa3	158	47	67	15,53	30	138	217	69	1	41	15,53	50	232	160
	80	20,68 %-99,99 %	CC à C	Ca	65	17	61	37,15	48	250	163	76	15	58	30,08	45	235	179
					593	174	55	18,30	32	151	898	453	157	55	17,98	36	172	778
	Défaut																	
	90	100,00 %	D	C	442	11	63	100,00	40	247	1 092	448	15	52	100,00	40	241	1 079
					442	11	63	100,00	40	247	1 092	448	15	52	100,00	40	241	1 079
					108 344	51 528	68	1,15	34	45	49 068	95 338	50 388	68	1,30	35	48	45 536
	Expositions aux entités souveraines																	
	De première qualité																	
	00	0,01 %-0,015 %	AAA	Aaa	16 961	188	80	0,01	5	1	99	14 863	187	80	0,01	5	1	78
	10	0,016 %-0,025 %	AAA	Aaa	7 370	902	79	0,02	5	1	103	5 832	935	80	0,02	7	2	97
	21	0,016 %-0,025 %	AA+	Aa1	3 215	1 522	80	0,02	18	2	63	2 749	1 631	80	0,02	10	2	47
	24	0,016 %-0,025 %	AA	Aa2	428	310	78	0,02	20	4	16	405	294	79	0,02	20	4	15
	27	0,026 %-0,035 %	AA-	Aa3	1 614	1 439	79	0,03	21	6	97	1 626	1 445	79	0,03	21	6	98
	31	0,036 %-0,05 %	A+	A1	713	507	78	0,04	22	7	51	756	555	77	0,04	20	7	51
	34	0,06 %-0,065 %	A	A2	769	509	77	0,06	15	7	56	633	505	77	0,06	15	8	49
	37	0,066 %-0,08 %	A-	A3	401	280	78	0,10	18	15	60	393	284	78	0,10	18	15	59
	41	0,09 %-0,16 %	BBB+	Baa1	495	346	79	0,16	24	19	94	504	361	80	0,16	23	19	97
	44	0,16 %-0,26 %	BBB	Baa2	185	66	74	0,26	40	40	74	183	64	77	0,26	41	41	75
	47	0,27 %-0,42 %	BBB-	Baa3	58	29	75	0,37	43	55	32	54	27	74	0,37	46	58	31
					32 209	6 098	79	0,02	9	2	745	27 998	6 288	79	0,02	8	2	697
	De qualité inférieure																	
	51	0,43 %-0,61 %	BB+	Ba1	67	24	63	0,50	47	63	43	57	15	68	0,50	48	64	36
	54	0,62 %-1,09 %	BB	Ba2	451	170	20	0,72	5	7	32	461	160	22	0,72	5	7	33
	57	1,10 %-1,92 %	BB-	Ba3	16	5	58	1,46	23	57	9	16	5	50	1,46	24	62	10
	61	1,93 %-3,99 %	B+	B1	2	1	67	2,40	17	46	1	3	1	69	2,40	16	41	1
	64	4,00 %-7,27 %	B	B2	37	1	67	5,59	31	93	34	36	2	62	5,59	32	95	35
	67	7,28 %-12,11 %	B-	B3	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
					573	201	27	1,03	12	21	119	573	183	27	1,04	12	20	115
	Liste de surveillance																	
	70	12,12 %-20,67 %	CCC+	Caa1	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
	75	12,12 %-20,67 %	CCC à CCC-	Caa2 à Caa3	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
	80	20,68 %-99,99 %	CC à C	Ca	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
					-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
	Défaut																	
	90	100,00 %	D	C	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
					-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
					32 782	6 299	77	0,04	9	3	864	28 571	6 471	78	0,04	9	3	812

Pour les notes de bas de tableau, se reporter à la page 16.



QUALITÉ DU CRÉDIT DE L'EXPOSITION EN VERTU DE L'APPROCHE NI AVANCÉE – PORTEFEUILLES DE PRÊTS AUX ENTREPRISES ET AUX GOUVERNEMENTS (MÉTHODE DE NOTATION DU RISQUE)¹ (suite)

(en millions de dollars)

Note de la CIBC	Expositions aux banques	Tranches de PD	Équivalent Standard & Poor's	Moody's Investors Service	T1/15						T4/14							
					ECD	Montants notionnels des engagements non utilisés	% de l'ECD moyenne pondérée en fonction des expositions	% de la PD moyenne pondérée en fonction des expositions	% de la PCD moyenne pondérée en fonction des expositions	% de la pondération de la moyenne pondérée des expositions	APR	ECD	Montants notionnels des engagements non utilisés	% de l'ECD moyenne pondérée en fonction des expositions	% de la PD moyenne pondérée en fonction des expositions	% de la PCD moyenne pondérée en fonction des expositions	% de la pondération de la moyenne pondérée des expositions	APR
De première qualité																		
10		0,03 %-0,03 %	AAA	Aaa	2 401	-	-	0,01	6	1	36	2 241	-	-	0,02	6	1	32
21		0,03 %-0,03 %	AA+	Aa1	396	96	-	0,04	37	4	17	357	90	-	0,04	39	5	17
24		0,04 %-0,05 %	AA	Aa2	6 041	-	-	0,04	9	3	173	6 390	-	-	0,04	8	3	169
27		0,05 %-0,06 %	AA-	Aa3	34 270	-	-	0,05	6	1	476	8 294	-	-	0,05	20	5	402
31		0,07 %-0,09 %	A+	A1	15 197	-	-	0,08	10	1	612	20 608	-	-	0,08	7	3	563
34		0,09 %-0,12 %	A	A2	7 893	2	80	0,11	15	8	634	11 383	2	80	0,11	13	6	706
37		0,13 %-0,16 %	A-	A3	11 938	100	80	0,14	11	6	721	16 837	100	80	0,14	6	4	604
41		0,17 %-0,22 %	BBB+	Baa1	6 076	502	78	0,18	8	7	447	7 818	512	78	0,18	10	8	606
44		0,23 %-0,30 %	BBB	Baa2	1 265	358	80	0,26	12	12	148	1 669	331	78	0,26	13	12	198
47		0,31 %-0,42 %	BBB-	Baa3	2 388	199	80	0,37	16	18	427	2 751	185	78	0,37	14	15	410
					87 865	1 257	73	0,09	9	4	3 691	78 348	1 220	73	0,11	10	5	3 707
De qualité inférieure																		
51		0,43 %-0,61 %	BB+	Ba1	220	-	-	0,50	18	24	52	178	-	-	0,50	18	22	39
54		0,62 %-1,09 %	BB	Ba2	726	-	-	0,72	14	21	153	832	-	-	0,72	11	15	122
57		1,10 %-1,92 %	BB-	Ba3	138	2	70	1,46	8	17	24	248	2	70	1,46	6	13	32
61		1,93 %-3,99 %	B+	B1	6	2	70	2,35	17	40	2	13	2	70	2,40	13	44	6
64		4,00 %-7,27 %	B	B2	1 208	79	70	5,59	34	32	383	395	71	70	5,59	17	56	221
67		7,28 %-12,11 %	B-	B3	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
					2 298	83	70	3,31	25	27	614	1 666	73	70	1,98	12	25	420
Liste de surveillance																		
70		12,12 %-20,67 %	CCC+	Caa1	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
75		12,12 %-20,67 %	CCC à CCC-	Caa2 à Caa3	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
80		20,68 %-99,99 %	CC à C	Ca	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
					-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Défaut																		
90		100,00 %	D	C	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
					-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
					90 163	1 340	73	0,17	10	5	4 305	80 014	1 293	73	0,15	10	5	4 127
					231 289	59 167	69	0,61	21	23	54 237	203 923	58 152	69	0,67	21	25	50 475
Prêts hypothécaires commerciaux (approche de classement)																		
Très bon profil					7 141	89	55	-	70	4 999	-	7 071	70	51	-	70	4 950	-
Bon profil					477	19	16	-	90	429	-	462	67	63	-	90	416	-
Profil satisfaisant					341	48	52	-	115	393	-	376	58	47	-	115	432	-
Profil faible					22	-	-	-	255	56	-	25	-	-	-	252	63	-
Défaut					5	-	-	-	-	-	-	5	-	-	-	-	-	-
					7 986	156	49	-	74	5 877	-	7 939	195	54	-	74	5 861	-
Total des portefeuilles de prêts aux entreprises et aux gouvernements					239 275	59 323	69	-	25	60 114	-	211 862	58 347	69	-	27	56 336	-

¹ Expositions brutes au risque de crédit après rajustements de l'évaluation du crédit liés aux garants financiers et de l'atténuation du risque de crédit, et avant la provision pour pertes sur créances.

VARIATIONS DANS LA QUALITÉ DU CRÉDIT DE L'EXPOSITION EN VERTU DE L'APPROCHE NI AVANCÉE – PORTEFEUILLES DE PRÊTS AUX ENTREPRISES ET AUX GOUVERNEMENTS (MÉTHODE DE NOTATION DU RISQUE) ¹

(en millions de dollars)

				T3/15 vs T2/15					T2/15 vs T1/15								
				Montants notionnels des engagements non utilisés	% de l'ECD moyenne pondérée en fonction des expositions	% de la PD moyenne pondérée en fonction des expositions	% de la PCD moyenne pondérée en fonction des expositions	% de la pondération de la moyenne pondérée des expositions	APR	Montants notionnels des engagements non utilisés	% de l'ECD moyenne pondérée en fonction des expositions	% de la PD moyenne pondérée en fonction des expositions	% de la PCD moyenne pondérée en fonction des expositions	% de la pondération de la moyenne pondérée des expositions	APR		
Note de la CIBC	Équivalent Standard & Poor's	Équivalent Moody's Investor Service	ECD						ECD								
Expositions aux entreprises																	
De première qualité	Tranches de PD 0,03 %-0,38 %	AAA à BBB-	Aaa à Baa3	2 373	2 672	(7)	0,01	1	1	1 314	642	177	-	(0,01)	(2)	(2)	(1 021)
De qualité inférieure	0,39 %-12,11 %	BB+ à B-	Ba1 à B3	3 089	716	4	0,07	-	1	2 328	1 488	783	-	0,06	-	1	1 298
Liste de surveillance	12,12 %-99,99 %	CCC+ à C	Caa1 à Ca	248	85	(6)	8,54	(5)	(16)	201	(53)	(62)	6	0,63	(4)	(19)	(184)
Défaut	100,00 %	D	C	35	(3)	7	-	(3)	(22)	(20)	9	1	(11)	-	1	(4)	4
				5 745	3 470	(3)	0,14	-	1	3 823	2 086	899	-	0,02	(1)	-	97
Expositions aux entités souveraines																	
De première qualité	0,01 %-0,42 %	AAA à BBB-	Aaa à Baa3	15 023	223	(11)	-	1	-	164	(1 485)	84	-	-	(1)	-	(77)
De qualité inférieure	0,43 %-12,11 %	BB+ à B-	Ba1 à B3	26	(39)	(4)	(0,05)	-	(1)	(1)	9	28	26	(0,18)	(1)	(4)	(20)
Liste de surveillance	12,12 %-99,99 %	CCC+ à C	Caa1 à Ca	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Défaut	100,00 %	D	C	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
				15 049	184	(10)	(0,01)	1	-	163	(1 456)	112	1	-	(1)	(1)	(97)
Expositions aux banques																	
De première qualité	0,03 %-0,42 %	AAA à BBB-	Aaa à Baa3	1 937	(4)	(11)	-	2	1	622	1 753	2	-	-	-	-	93
De qualité inférieure	0,43 %-12,11 %	BB+ à B-	Ba1 à B3	137	7	(9)	0,05	-	(1)	29	(646)	(6)	(1)	(1,33)	(9)	8	(31)
Liste de surveillance	12,12 %-99,99 %	CCC+ à C	Caa1 à Ca	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Défaut	100,00 %	D	C	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
				2 074	3	(11)	-	1	-	651	1 107	(4)	-	(0,05)	-	-	62
				22 868	3 657	(4)	0,04	1	-	4 637	1 737	1 007	-	-	(1)	-	62
Prêts hypothécaires commerciaux (approche de classement)																	
Très bon profil				10	(88)	(6)	-	-	-	6	111	88	9	-	-	-	78
Bon profil				(11)	(32)	1	24	(9)	-	55	61	24	28	-	-	-	55
Profil satisfaisant				(35)	(19)	20	-	-	-	(40)	-	(2)	(2)	-	-	-	(1)
Profil faible				(8)	-	-	-	-	(6)	(22)	15	-	-	-	-	(4)	37
Défaut				-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
				(44)	(139)	2	-	-	(65)	-	187	110	9	-	-	-	169
Total des portefeuilles de prêts aux entreprises et aux gouvernements				22 824	3 518	(4)	0,04	1	-	4 572	1 924	1 117	-	-	-	-	231
Expositions aux entités souveraines																	
De première qualité	0,01 %-0,42 %	AAA à BBB-	Aaa à Baa3	4 211	(190)	-	-	1	-	48	(3 865)	(93)	-	-	-	-	(38)
De qualité inférieure	0,43 %-12,11 %	BB+ à B-	Ba1 à B3	-	18	-	(0,01)	-	1	4	(231)	(292)	(27)	0,04	1	-	(43)
Liste de surveillance	12,12 %-99,99 %	CCC+ à C	Caa1 à Ca	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Défaut	100,00 %	D	C	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
				4 211	(172)	(1)	-	-	-	52	(4 096)	(385)	1	(0,01)	1	-	(81)
Expositions aux banques																	
De première qualité	0,03 %-0,42 %	AAA à BBB-	Aaa à Baa3	9 517	37	-	(0,02)	(1)	(1)	(16)	1 700	166	3	-	(1)	(1)	(621)
De qualité inférieure	0,43 %-12,11 %	BB+ à B-	Ba1 à B3	632	10	-	1,33	13	2	194	208	72	-	(0,05)	-	(1)	47
Liste de surveillance	12,12 %-99,99 %	CCC+ à C	Caa1 à Ca	-	-	-	-	-	-	-	(3)	(3)	(70)	(15,53)	(7)	(32)	(1)
Défaut	100,00 %	D	C	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
				10 149	47	-	0,02	-	-	178	1 905	235	3	0,01	(1)	(1)	(675)
				27 366	1 015	-	(0,06)	-	(2)	3 762	(1 289)	2 744	(1)	0,01	-	1	364
Prêts hypothécaires commerciaux (approche de classement)																	
Très bon profil				70	19	4	-	-	-	49	52	(62)	(9)	-	-	-	36
Bon profil				15	(48)	(47)	-	-	-	40	44	35	7	-	-	-	40
Profil satisfaisant				(35)	(10)	5	-	-	(39)	(7)	(6)	(27)	(4)	-	-	-	(7)
Profil faible				(3)	-	(7)	-	-	(3)	(7)	1	-	-	-	-	2	3
Défaut				-	-	-	-	-	-	-	(1)	-	-	-	-	-	-
				47	(39)	(5)	-	-	-	16	90	(54)	(2)	-	-	-	72
Total des portefeuilles de prêts aux entreprises et aux gouvernements				27 413	976	-	0,04	1	(2)	3 778	(1 179)	2 690	(1)	-	-	1	436

¹ Expositions brutes au risque de crédit après rajustements de l'évaluation du crédit liés aux garants financiers et de l'atténuation du risque de crédit, et avant la provision pour pertes sur créances.

QUALITÉ DU CRÉDIT DE L'EXPOSITION EN VERTU DE L'APPROCHE NI AVANCÉE – PORTEFEUILLES DE DÉTAIL¹

(en millions de dollars)

		T3/15							% des pertes prévues ajustées selon la pondération moyenne des risques ²	
		Montants notionnels des engagements non utilisés ECD	% de l'ECD moyenne pondérée en fonction des expositions	% de la PD moyenne pondérée en fonction des expositions	% de la PCD moyenne pondérée en fonction des expositions	% de la pondération de la moyenne pondérée des expositions	APR	Pertes prévues		
Prêts hypothécaires à l'habitation et marges de crédit hypothécaires au Canada										
Montants assurés utilisés et non utilisés³										
Exceptionnellement faible	0,01 % - 0,10 %	102 187	-	-	0,01	5	1	868	1	1
	0,11 % - 0,20 %	834	-	-	0,12	24	17	144	-	18
Très faible	0,21 % - 0,35 %	536	-	-	0,26	27	30	162	-	31
	0,36 % - 0,50 %	100	-	-	0,46	23	33	33	-	35
		103 657	-	-	0,01	5	1	1 207	1	1
Montants non assurés non utilisés⁴										
Exceptionnellement faible	0,01 % - 0,10 %	14 730	34 673	42	0,03	23	2	334	1	2
	0,11 % - 0,20 %	5 259	5 727	92	0,15	24	8	411	2	8
Très faible	0,21 % - 0,35 %	26	59	44	0,25	24	12	3	-	12
	0,36 % - 0,50 %	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Faible	0,51 % - 1,00 %	523	1 164	45	0,56	23	20	104	1	21
	1,01 % - 2,00 %	189	189	100	1,25	23	34	64	1	37
Moyenne	2,01 % - 5,00 %	278	617	45	2,43	23	50	139	2	57
	5,01 % - 10,00 %	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Haute	10,01 % - 99,99 %	11	15	73	15,06	24	124	14	-	168
Défaut	100,00 %	-	-	-	-	-	-	-	-	-
		21 016	42 444	50	0,13	23	5	1 069	7	5
Montants non assurés utilisés⁴										
Exceptionnellement faible	0,01 % - 0,10 %	19 009	s. o.	s. o.	0,04	20	2	422	1	2
	0,11 % - 0,20 %	30 935	s. o.	s. o.	0,13	21	6	1 881	8	6
Très faible	0,21 % - 0,35 %	632	s. o.	s. o.	0,28	16	8	52	-	9
	0,36 % - 0,50 %	4 050	s. o.	s. o.	0,38	23	15	613	4	16
Faible	0,51 % - 1,00 %	6 824	s. o.	s. o.	0,88	22	25	1 689	13	27
	1,01 % - 2,00 %	11 831	s. o.	s. o.	1,26	20	29	3 376	29	32
Moyenne	2,01 % - 5,00 %	1 001	s. o.	s. o.	3,52	21	56	561	7	65
	5,01 % - 10,00 %	431	s. o.	s. o.	6,63	21	79	340	6	96
Haute	10,01 % - 99,99 %	248	s. o.	s. o.	26,63	21	113	279	13	180
Défaut	100,00 %	153	s. o.	s. o.	100,00	19	83	127	34	360
		75 114	s. o.	s. o.	0,74	21	12	9 340	115	14
Expositions au crédit renouvelables admissibles										
Exceptionnellement faible	0,01 % - 0,10 %	32 614	39 030	76	0,05	91	3	941	14	3
	0,11 % - 0,20 %	2 780	2 850	78	0,17	95	9	246	4	11
Très faible	0,21 % - 0,35 %	3 762	3 932	75	0,26	92	12	454	9	15
	0,36 % - 0,50 %	4 572	4 459	60	0,37	77	13	610	13	17
Faible	0,51 % - 1,00 %	6 724	5 305	65	0,71	87	25	1 681	41	33
	1,01 % - 2,00 %	6 308	2 920	74	1,59	88	47	2 993	88	65
Moyenne	2,01 % - 5,00 %	5 275	1 691	71	3,27	89	80	4 197	151	115
	5,01 % - 10,00 %	1 971	515	80	6,49	91	129	2 542	115	202
Haute	10,01 % - 99,99 %	1 130	415	73	26,69	89	205	2 317	267	500
Défaut	100,00 %	38	-	-	100,00	85	139	52	32	1 215
		65 174	61 117	74	1,28	90	25	16 033	734	39
Autres expositions associées au commerce de détail										
Exceptionnellement faible	0,01 % - 0,10 %	1 060	1 478	63	0,07	72	14	143	1	14
	0,11 % - 0,20 %	428	47	54	0,15	73	24	103	-	25
Très faible	0,21 % - 0,35 %	768	589	46	0,28	81	41	317	2	44
	0,36 % - 0,50 %	421	284	55	0,39	77	48	201	1	52
Faible	0,51 % - 1,00 %	1 237	331	48	0,73	83	73	899	8	80
	1,01 % - 2,00 %	4 523	191	58	1,36	45	53	2 400	30	61
Moyenne	2,01 % - 5,00 %	1 804	81	54	3,35	84	118	2 125	50	153
	5,01 % - 10,00 %	356	61	58	6,51	85	130	462	20	199
Haute	10,01 % - 99,99 %	588	236	50	20,89	51	106	625	66	247
Défaut	100,00 %	51	-	-	100,00	82	368	189	29	1 084
		11 236	3 298	56	2,97	65	66	7 464	207	89
		276 197	106 859	64	0,64	33	13	35 113	1 064	18

Pour les notes de bas de tableau, se reporter à la page 21.



QUALITÉ DU CRÉDIT DE L'EXPOSITION EN VERTU DE L'APPROCHE NI AVANCÉE – PORTEFEUILLES DE DÉTAIL¹

(en millions de dollars)

		T2/15								
		Montants notionnels des engagements non utilisés	% de l'ECD moyenne pondérée en fonction des expositions	% de la PD moyenne pondérée en fonction des expositions	% de la PCD moyenne pondérée en fonction des expositions	% de la pondération de la moyenne pondérée des expositions	APR	Pertes prévues	% des pertes prévues ajustées selon la pondération moyenne des risques ²	
		ECD								
Prêts hypothécaires à l'habitation et marges de crédit hypothécaires au Canada		Tranches de PD								
Montants assurés utilisés et non utilisés³										
Exceptionnellement faible	0,01 % - 0,10 %	102 834	-	-	0,01	5	1	872	1	1
	0,11 % - 0,20 %	675	-	-	0,12	24	17	117	-	18
Très faible	0,21 % - 0,35 %	460	-	-	0,26	27	31	142	-	32
	0,36 % - 0,50 %	94	-	-	0,45	22	32	30	-	34
		104 063	-	-	0,01	5	1	1 161	1	1
Montants non assurés non utilisés⁴										
Exceptionnellement faible	0,01 % - 0,10 %	16 506	33 230	50	0,03	15	1	243	1	2
	0,11 % - 0,20 %	5 058	5 936	85	0,16	23	8	383	2	8
Très faible	0,21 % - 0,35 %	-	-	-	-	-	-	-	-	-
	0,36 % - 0,50 %	650	1 208	54	0,42	16	11	73	-	12
Faible	0,51 % - 1,00 %	533	922	58	0,53	17	14	72	-	15
	1,01 % - 2,00 %	55	55	100	1,00	26	33	18	-	36
Moyenne	2,01 % - 5,00 %	99	179	55	2,94	17	41	40	-	47
	5,01 % - 10,00 %	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Haute	10,01 % - 99,99 %	6	10	64	19,57	19	100	6	-	145
Défaut	100,00 %	-	-	-	-	-	-	-	-	-
		22 907	41 540	55	0,10	17	4	835	3	4
Montants non assurés utilisés⁴										
Exceptionnellement faible	0,01 % - 0,10 %	22 308	s. o.	s. o.	0,05	18	2	545	2	3
	0,11 % - 0,20 %	23 263	s. o.	s. o.	0,14	21	6	1 430	6	7
Très faible	0,21 % - 0,35 %	662	s. o.	s. o.	0,28	16	8	55	-	9
	0,36 % - 0,50 %	5 553	s. o.	s. o.	0,40	24	16	871	5	17
Faible	0,51 % - 1,00 %	8 178	s. o.	s. o.	0,81	22	23	1 920	14	26
	1,01 % - 2,00 %	9 323	s. o.	s. o.	1,23	20	29	2 703	23	32
Moyenne	2,01 % - 5,00 %	1 164	s. o.	s. o.	3,53	22	58	677	9	67
	5,01 % - 10,00 %	382	s. o.	s. o.	6,63	21	79	300	5	96
Haute	10,01 % - 99,99 %	202	s. o.	s. o.	31,19	21	111	223	13	189
Défaut	100,00 %	157	s. o.	s. o.	100,00	20	88	138	27	299
		71 192	s. o.	s. o.	0,75	20	12	8 862	104	14
Expositions au crédit renouvelables admissibles										
Exceptionnellement faible	0,01 % - 0,10 %	29 006	32 843	82	0,04	90	3	776	11	3
	0,11 % - 0,20 %	7 018	7 009	76	0,16	93	8	582	10	10
Très faible	0,21 % - 0,35 %	1 294	1 353	96	0,26	86	11	147	3	14
	0,36 % - 0,50 %	4 422	4 290	61	0,36	77	13	584	12	17
Faible	0,51 % - 1,00 %	9 033	7 071	68	0,70	88	25	2 276	55	33
	1,01 % - 2,00 %	9 306	5 181	78	1,61	90	49	4 560	135	67
Moyenne	2,01 % - 5,00 %	4 558	1 800	72	3,30	86	78	3 558	129	113
	5,01 % - 10,00 %	1 109	447	67	7,20	86	130	1 443	68	207
Haute	10,01 % - 99,99 %	883	288	76	27,89	87	210	1 856	215	515
Défaut	100,00 %	43	-	-	100,00	84	134	58	37	1 202
		66 672	60 282	78	1,16	89	24	15 840	675	36
Autres expositions associées au commerce de détail										
Exceptionnellement faible	0,01 % - 0,10 %	1 107	1 719	51	0,07	73	13	145	1	14
	0,11 % - 0,20 %	418	48	54	0,15	73	24	101	-	25
Très faible	0,21 % - 0,35 %	240	15	93	0,27	75	37	89	-	40
	0,36 % - 0,50 %	943	333	48	0,45	75	51	480	3	55
Faible	0,51 % - 1,00 %	1 594	629	41	0,65	82	67	1 070	9	74
	1,01 % - 2,00 %	3 796	162	62	1,43	37	45	1 693	23	52
Moyenne	2,01 % - 5,00 %	1 665	60	52	3,39	82	116	1 925	46	150
	5,01 % - 10,00 %	468	61	56	6,16	80	122	569	23	184
Haute	10,01 % - 99,99 %	534	209	50	21,10	51	108	577	61	250
Défaut	100,00 %	44	-	-	100,00	77	208	91	30	1 056
		10 809	3 236	49	2,89	63	62	6 740	196	85
		275 643	105 058	68	0,60	32	12	33 438	979	17

Pour les notes de bas de tableau, se reporter à la page 21.



QUALITÉ DU CRÉDIT DE L'EXPOSITION EN VERTU DE L'APPROCHE NI AVANCÉE – PORTEFEUILLES DE DÉTAIL ¹

(en millions de dollars)

		T1/15								
		Montants notionnels des engagements non utilisés	% de l'ECD moyenne pondérée en fonction des expositions	% de la PD moyenne pondérée en fonction des expositions	% de la PCD moyenne pondérée en fonction des expositions	% de la pondération de la moyenne pondérée des expositions	APR	Pertes prévues	% des pertes prévues ajustées selon la pondération moyenne des risques ²	
Prêts hypothécaires à l'habitation et marges de crédit hypothécaires au Canada		Tranches de PD								
Montants assurés utilisés et non utilisés ³										
Exceptionnellement faible	0,01 % - 0,10 %	103 355	-	-	0,01	5	1	876	1	1
	0,11 % - 0,20 %	676	-	-	0,12	24	17	117	-	18
Très faible	0,21 % - 0,35 %	465	-	-	0,26	27	31	143	-	32
	0,36 % - 0,50 %	96	-	-	0,45	22	32	30	-	33
		104 592	-	-	0,01	5	1	1 166	1	1
Montants non assurés non utilisés ⁴										
Exceptionnellement faible	0,01 % - 0,10 %	16 302	32 789	50	0,03	15	1	240	1	2
	0,11 % - 0,20 %	3 832	4 718	81	0,16	22	7	284	1	8
Très faible	0,21 % - 0,35 %	-	-	-	-	-	-	-	-	-
	0,36 % - 0,50 %	665	1 233	54	0,42	16	11	74	-	12
Faible	0,51 % - 1,00 %	483	823	59	0,53	17	14	66	-	36
	1,01 % - 2,00 %	57	57	100	1,00	26	33	19	-	36
Moyenne	2,01 % - 5,00 %	85	157	54	2,95	17	42	35	-	48
	5,01 % - 10,00 %	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Haute	10,01 % - 99,99 %	5	8	63	20,75	18	95	5	-	141
Défaut	100,00 %	-	-	-	-	-	-	-	-	-
		21 429	39 785	54	0,10	16	3	723	2	4
Montants non assurés utilisés ⁴										
Exceptionnellement faible	0,01 % - 0,10 %	22 226	s. o.	s. o.	0,05	18	2	542	2	3
	0,11 % - 0,20 %	22 900	s. o.	s. o.	0,14	21	6	1 410	6	7
Très faible	0,21 % - 0,35 %	714	s. o.	s. o.	0,28	17	9	62	-	9
	0,36 % - 0,50 %	5 339	s. o.	s. o.	0,40	24	16	841	5	17
Faible	0,51 % - 1,00 %	7 956	s. o.	s. o.	0,81	22	23	1 867	14	26
	1,01 % - 2,00 %	7 887	s. o.	s. o.	1,22	21	29	2 302	20	32
Moyenne	2,01 % - 5,00 %	1 110	s. o.	s. o.	3,51	22	59	651	8	68
	5,01 % - 10,00 %	378	s. o.	s. o.	6,63	21	79	298	5	96
Haute	10,01 % - 99,99 %	203	s. o.	s. o.	30,47	21	113	229	13	190
Défaut	100,00 %	146	s. o.	s. o.	100,00	20	85	123	25	297
		68 859	s. o.	s. o.	0,72	20	12	8 325	98	14
Expositions au crédit renouvelables admissibles										
Exceptionnellement faible	0,01 % - 0,10 %	28 594	32 231	83	0,04	90	3	754	11	3
	0,11 % - 0,20 %	7 292	7 357	76	0,16	93	8	594	11	10
Très faible	0,21 % - 0,35 %	1 230	1 282	96	0,26	86	11	139	3	14
	0,36 % - 0,50 %	4 352	4 226	61	0,36	77	13	574	12	17
Faible	0,51 % - 1,00 %	8 897	6 900	68	0,70	88	25	2 240	54	33
	1,01 % - 2,00 %	9 003	4 926	61	1,61	90	49	4 412	130	67
Moyenne	2,01 % - 5,00 %	4 557	1 761	72	3,30	86	78	3 561	129	113
	5,01 % - 10,00 %	1 117	438	67	7,21	86	131	1 459	69	208
Haute	10,01 % - 99,99 %	957	295	77	30,90	87	206	1 974	259	545
Défaut	100,00 %	46	-	-	100,00	83	124	57	39	1 199
		66 045	59 416	78	1,25	89	24	15 764	717	37
Autres expositions associées au commerce de détail										
Exceptionnellement faible	0,01 % - 0,10 %	1 103	1 726	50	0,06	73	13	144	1	14
	0,11 % - 0,20 %	399	48	53	0,15	72	24	96	-	25
Très faible	0,21 % - 0,35 %	226	14	93	0,27	76	37	84	-	40
	0,36 % - 0,50 %	888	329	49	0,45	75	51	450	3	55
Faible	0,51 % - 1,00 %	1 595	627	41	0,65	82	68	1 078	9	74
	1,01 % - 2,00 %	3 632	161	62	1,43	37	45	1 631	22	52
Moyenne	2,01 % - 5,00 %	1 650	61	51	3,40	82	115	1 900	46	150
	5,01 % - 10,00 %	472	70	63	6,13	80	121	573	23	183
Haute	10,01 % - 99,99 %	514	201	50	21,32	52	111	570	60	258
Défaut	100,00 %	43	-	-	100,00	77	157	68	31	1 057
		10 522	3 237	49	2,91	63	63	6 594	195	86
		271 447	102 438	68	0,61	32	12	32 572	1 013	17

Pour les notes de bas de tableau, se reporter à la page 21.



QUALITÉ DU CRÉDIT DE L'EXPOSITION EN VERTU DE L'APPROCHE NI AVANCÉE – PORTEFEUILLES DE DÉTAIL ¹

(en millions de dollars)

		T4/14									
		ECD	Montants notionnels des engagements non utilisés	% de l'ECD moyenne pondérée en fonction des expositions	% de la PD moyenne pondérée en fonction des expositions	% de la PCD moyenne pondérée en fonction des expositions	% de la pondération de la moyenne pondérée des expositions	APR	Pertes prévues	% des pertes prévues ajustées selon la pondération moyenne des risques ²	
Prêts hypothécaires à l'habitation et marges de crédit hypothécaires au Canada		Tranches de PD									
Montants assurés utilisés et non utilisés ³											
Exceptionnellement faible		0,01 % - 0,10 %	101 405	-	-	0,01	5	1	859	1	1
		0,11 % - 0,20 %	458	-	-	0,13	24	17	80	-	18
Très faible		0,21 % - 0,35 %	409	-	-	0,26	28	31	128	-	32
		0,36 % - 0,50 %	77	-	-	0,46	21	31	24	-	32
			102 349	-	-	0,01	5	1	1 091	1	1
Montants non assurés non utilisés ⁴											
Exceptionnellement faible		0,01 % - 0,10 %	15 847	31 830	50	0,03	15	1	234	1	2
		0,11 % - 0,20 %	4 528	5 407	84	0,16	22	8	340	2	8
Très faible		0,21 % - 0,35 %	-	-	-	-	-	-	-	-	-
		0,36 % - 0,50 %	673	1 245	54	0,42	16	11	75	-	12
Faible		0,51 % - 1,00 %	508	846	60	0,53	17	14	69	-	15
		1,01 % - 2,00 %	53	53	100	1,00	26	33	18	-	36
Moyenne		2,01 % - 5,00 %	85	157	54	2,97	17	41	34	-	47
		5,01 % - 10,00 %	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Haute		10,01 % - 99,99 %	6	10	57	22,63	17	89	5	-	136
Défaut		100,00 %	-	-	-	-	-	-	-	-	-
			21 700	39 548	55	0,10	17	4	775	3	4
Montants non assurés utilisés ⁴											
Exceptionnellement faible		0,01 % - 0,10 %	22 078	s. o.	s. o.	0,05	18	2	541	2	3
		0,11 % - 0,20 %	23 164	s. o.	s. o.	0,14	21	6	1 431	6	7
Très faible		0,21 % - 0,35 %	743	s. o.	s. o.	0,28	17	9	67	-	10
		0,36 % - 0,50 %	5 394	s. o.	s. o.	0,40	24	16	854	5	17
Faible		0,51 % - 1,00 %	7 923	s. o.	s. o.	0,81	22	23	1 860	14	26
		1,01 % - 2,00 %	8 451	s. o.	s. o.	1,23	21	30	2 501	21	33
Moyenne		2,01 % - 5,00 %	1 066	s. o.	s. o.	3,51	22	58	621	8	68
		5,01 % - 10,00 %	355	s. o.	s. o.	6,64	21	79	281	5	96
Haute		10,01 % - 99,99 %	180	s. o.	s. o.	30,58	21	114	206	11	193
Défaut		100,00 %	137	s. o.	s. o.	100,00	21	85	116	24	306
			69 491	s. o.	s. o.	0,70	20	12	8 478	96	14
Expositions au crédit renouvelables admissibles											
Exceptionnellement faible		0,01 % - 0,10 %	28 281	32 148	82	0,04	90	3	750	11	3
		0,11 % - 0,20 %	6 641	6 694	51	0,16	93	8	552	10	10
Très faible		0,21 % - 0,35 %	4 659	3 993	64	0,33	86	14	647	13	17
		0,36 % - 0,50 %	3 200	3 312	50	0,47	78	17	550	12	22
Faible		0,51 % - 1,00 %	6 431	4 895	63	0,77	87	27	1 713	42	35
		1,01 % - 2,00 %	8 879	4 827	80	1,61	90	49	4 349	128	67
Moyenne		2,01 % - 5,00 %	4 546	1 745	108	3,30	86	78	3 555	128	114
		5,01 % - 10,00 %	1 086	432	96	7,19	85	130	1 411	66	206
Haute		10,01 % - 99,99 %	910	290	59	31,89	87	204	1 860	255	555
Défaut		100,00 %	48	-	-	100,00	80	142	68	38	1 131
			64 681	58 336	77	1,26	89	24	15 455	703	38
Autres expositions associées au commerce de détail											
Exceptionnellement faible		0,01 % - 0,10 %	1 124	1 743	51	0,06	73	13	146	1	14
		0,11 % - 0,20 %	414	48	51	0,15	72	24	99	-	25
Très faible		0,21 % - 0,35 %	366	141	64	0,30	80	43	157	1	46
		0,36 % - 0,50 %	724	194	39	0,46	73	51	367	2	55
Faible		0,51 % - 1,00 %	1 642	605	41	0,65	82	67	1 106	9	74
		1,01 % - 2,00 %	3 564	145	61	1,43	87	45	1 613	22	53
Moyenne		2,01 % - 5,00 %	1 593	57	55	3,41	82	115	1 830	44	150
		5,01 % - 10,00 %	435	58	56	6,21	81	123	535	22	186
Haute		10,01 % - 99,99 %	295	113	59	22,46	69	143	422	47	340
Défaut		100,00 %	219	-	-	100,00	40	96	211	73	515
			10 376	3 104	50	4,18	63	63	6 486	221	89
			268 597	100 988	68	0,66	32	12	32 285	1 024	17

¹ Ils comprennent : les prêts hypothécaires à l'habitation et marges de crédit hypothécaires au Canada; des expositions renouvelables liées à la clientèle de détail admissible (cartes de crédit et marges de crédit non garanties); et d'autres expositions liées à la clientèle de détail (les prêts garantis par des actifs autres que résidentiels, les prêts non garantis, y compris les prêts étudiants, et les prêts notés aux PME). Ces portefeuilles de détail assujettis à l'approche Ni avancée sont exclus des portefeuilles internationaux assujettis à l'approche standard. Les montants présentés sont avant la provision pour pertes sur créances et après l'atténuation du risque de crédit.

² Calculé ainsi : (APR + 12,5 x pertes prévues) / ECD. Le calcul est fondé sur des montants non arrondis.

³ Comprend les prêts hypothécaires à l'habitation assurés, pour lesquels nous utilisons l'approche de substitution, selon laquelle les valeurs PD et PCD appropriées pour le fournisseur d'assurance sont utilisées aux fins du calcul des APR. Nous n'avons aucun montant utilisé ou non utilisé de marges de crédit hypothécaire assurées.

⁴ Comprend les prêts hypothécaires à l'habitation et les marges de crédit hypothécaires.

s. o. Sans objet.



VARIATIONS DE LA QUALITÉ DU CRÉDIT DE L'EXPOSITION EN VERTU DE L'APPROCHE NI AVANCÉE – PORTEFEUILLES DE DÉTAIL ¹

(en millions de dollars)

		T3/15 vs T2/15								
		Montants notionnels des engagements non utilisés	% de l'ECD moyenne pondérée en fonction des expositions	% de la PD moyenne pondérée en fonction des expositions	% de la PCD moyenne pondérée en fonction des expositions	% de la pondération de la moyenne pondérée des expositions	APR	Pertes prévues	% des pertes prévues ajustées selon la pondération moyenne des risques ²	
Prêts hypothécaires à l'habitation et marges de crédit hypothécaires au Canada	Tranches de PD	ECD								
Montants assurés utilisés et non utilisés ³										
Exceptionnellement faible	0,01 % - 0,20 %	(488)	-	-	-	-	23	-	-	
Très faible	0,21 % - 0,50 %	82	-	-	-	-	23	-	-	
		(406)	-	-	-	-	46	-	-	
Montants non assurés non utilisés ⁴										
Exceptionnellement faible	0,01 % - 0,20 %	(1 575)	1 234	(6)	-	7	1	119	-	1
Très faible	0,21 % - 0,50 %	(624)	(1 149)	(10)	(0,17)	8	-	(70)	-	-
Faible	0,51 % - 2,00 %	124	376	(9)	0,17	6	8	78	2	12
Moyenne	2,01 % - 10,00 %	179	438	(10)	(0,51)	6	9	99	2	19
Haute	10,01 % - 99,99 %	5	5	9	(4,51)	5	24	8	-	23
Défaut	100,00 %	-	-	-	-	-	-	-	-	-
		(1 891)	904	(5)	0,03	7	1	234	4	2
Montants non assurés utilisés ⁴										
Exceptionnellement faible	0,01 % - 0,20 %	4 373	s. o.	s. o.	-	1	-	328	1	-
Très faible	0,21 % - 0,50 %	(1 533)	s. o.	s. o.	(0,02)	-	(1)	(261)	(1)	(1)
Faible	0,51 % - 2,00 %	1 154	s. o.	s. o.	0,09	(1)	1	442	5	1
Moyenne	2,01 % - 10,00 %	(114)	s. o.	s. o.	0,16	(1)	-	(76)	(1)	-
Haute	10,01 % - 99,99 %	46	s. o.	s. o.	(4,56)	1	2	56	-	(9)
Défaut	100,00 %	(4)	s. o.	s. o.	-	(1)	(4)	(11)	7	61
		3 922	s. o.	s. o.	(0,01)	-	-	478	11	-
Expositions au crédit renouvelables admissibles										
Exceptionnellement faible	0,01 % - 0,20 %	(630)	2 028	(5)	-	1	-	(171)	(3)	(1)
Très faible	0,21 % - 0,50 %	2 618	2 748	(2)	(0,02)	5	-	333	7	-
Faible	0,51 % - 2,00 %	(5 307)	(4 027)	(4)	(0,03)	(1)	(1)	(2 162)	(61)	(2)
Moyenne	2,01 % - 10,00 %	1 579	(41)	2	0,08	3	5	1 738	69	7
Haute	10,01 % - 99,99 %	247	127	(2)	(1,20)	2	(5)	461	52	(14)
Défaut	100,00 %	(5)	-	-	-	1	6	(6)	(5)	13
		(1 498)	835	(4)	0,12	1	1	193	59	2
Autres expositions associées au commerce de détail										
Exceptionnellement faible	0,01 % - 0,20 %	(37)	(242)	12	-	(1)	1	-	-	-
Très faible	0,21 % - 0,50 %	6	525	(1)	(0,09)	4	(4)	(51)	-	(5)
Faible	0,51 % - 2,00 %	370	(269)	6	0,03	3	6	536	6	7
Moyenne	2,01 % - 10,00 %	27	21	2	(0,13)	2	3	93	1	3
Haute	10,01 % - 99,99 %	54	27	(1)	(0,21)	-	(2)	48	5	(3)
Défaut	100,00 %	7	-	-	-	5	160	98	(1)	28
		427	62	7	0,08	2	4	724	11	5
		554	1 801	(4)	0,04	1	1	1 675	85	1

¹ Ils comprennent : les prêts hypothécaires à l'habitation et marges de crédit hypothécaires au Canada; des expositions renouvelables liées à la clientèle de détail admissible (cartes de crédit et marges de crédit non garanties); et d'autres expositions liées à la clientèle de détail (les prêts garantis par des actifs autres que résidentiels, les prêts non garantis, y compris les prêts étudiants, et les prêts notés aux PME). Ces portefeuilles de détail assujettis à l'approche NI avancée sont exclus des portefeuilles internationaux assujettis à l'approche standard. Les montants présentés sont avant la provision pour pertes sur créances et après l'atténuation du risque de crédit.

² Calculé ainsi : (APR + 12,5 x pertes prévues) / ECD. Le calcul est fondé sur des montants non arrondis.

³ Comprendent les prêts hypothécaires à l'habitation assurés, pour lesquels nous utilisons l'approche de substitution, selon laquelle les valeurs PD et PCD appropriées pour le fournisseur d'assurance sont utilisées aux fins du calcul des APR. Nous n'avons aucun montant utilisé ou non utilisé de marges de crédit hypothécaire assurées.

⁴ Comprendent les prêts hypothécaires à l'habitation et les marges de crédit hypothécaires.

s. o. Sans objet.

VARIATIONS DE LA QUALITÉ DU CRÉDIT DE L'EXPOSITION EN VERTU DE L'APPROCHE NI AVANCÉE – PORTEFEUILLES DE DÉTAIL ¹

(en millions de dollars)

		T2/15 vs T1/15									
		Montants notionnels des engagements non utilisés ECD	% de l'ECD moyenne pondérée en fonction des expositions	% de la PD moyenne pondérée en fonction des expositions	% de la PCD moyenne pondérée en fonction des expositions	% de la pondération de la moyenne pondérée des expositions	APR	Pertes prévues	% des pertes prévues ajustées selon la pondération moyenne des risques ²		
Prêts hypothécaires à l'habitation et marges de crédit hypothécaires au Canada		Tranches de PD									
Montants assurés utilisés et non utilisés ³											
Exceptionnellement faible	0,01 % - 0,20 %	(522)	-	-	-	-	(4)	-	-	-	
Très faible	0,21 % - 0,50 %	(7)	-	-	-	-	(1)	-	-	-	
		(529)	-	-	-	-	(5)	-	-	-	
Montants non assurés non utilisés ⁴											
Exceptionnellement faible	0,01 % - 0,20 %	1 430	1 659	1	-	-	102	1	-	-	
Très faible	0,21 % - 0,50 %	(15)	(25)	-	-	-	(1)	-	-	-	
Faible	0,51 % - 2,00 %	48	97	(1)	(0,01)	-	5	-	-	-	
Moyenne	2,01 % - 10,00 %	14	22	1	(0,01)	-	5	-	(1)	(1)	
Haute	10,01 % - 99,99 %	1	2	1	(1,18)	1	1	-	4	4	
Défaut	100,00 %	-	-	-	-	-	-	-	-	-	
		1 478	1 755	1	-	-	112	1	-	-	
Montants non assurés utilisés ⁴											
Exceptionnellement faible	0,01 % - 0,20 %	445	s. o.	s. o.	-	-	23	-	-	-	
Très faible	0,21 % - 0,50 %	162	s. o.	s. o.	-	-	23	-	-	-	
Faible	0,51 % - 2,00 %	1 658	s. o.	s. o.	0,02	-	454	3	-	-	
Moyenne	2,01 % - 10,00 %	58	s. o.	s. o.	(0,01)	-	28	1	-	-	
Haute	10,01 % - 99,99 %	(1)	s. o.	s. o.	0,72	-	(6)	-	(2)	(2)	
Défaut	100,00 %	11	s. o.	s. o.	-	-	3	15	2	2	
		2 333	s. o.	s. o.	0,03	-	537	6	-	-	
Expositions au crédit renouvelables admissibles											
Exceptionnellement faible	0,01 % - 0,20 %	138	264	(1)	-	-	10	(1)	-	-	
Très faible	0,21 % - 0,50 %	134	135	-	-	-	18	-	-	-	
Faible	0,51 % - 2,00 %	439	426	7	-	-	184	6	-	-	
Moyenne	2,01 % - 10,00 %	(7)	48	-	(0,01)	-	(19)	(1)	(1)	(1)	
Haute	10,01 % - 99,99 %	(74)	(7)	(1)	(3,01)	-	4	(118)	(44)	(30)	
Défaut	100,00 %	(3)	-	-	-	-	10	1	(2)	3	
		627	866	-	(0,09)	-	76	(42)	(1)	(1)	
Autres expositions associées au commerce de détail											
Exceptionnellement faible	0,01 % - 0,20 %	23	(7)	-	-	-	6	-	-	-	
Très faible	0,21 % - 0,50 %	69	5	-	-	-	35	-	-	-	
Faible	0,51 % - 2,00 %	163	3	-	0,01	(1)	54	1	(1)	(1)	
Moyenne	2,01 % - 10,00 %	11	(10)	(3)	(0,01)	-	21	-	-	-	
Haute	10,01 % - 99,99 %	20	8	-	(0,22)	(1)	(3)	7	1	(8)	
Défaut	100,00 %	1	-	-	-	-	51	23	(1)	(1)	
		287	(1)	-	(0,02)	-	146	1	(1)	(1)	
		4 196	2 620	-	(0,01)	-	866	(34)	-	-	

¹ Ils comprennent : les prêts hypothécaires à l'habitation et marges de crédit hypothécaires au Canada; des expositions renouvelables liées à la clientèle de détail admissible (cartes de crédit et marges de crédit non garanties); et d'autres expositions liées à la clientèle de détail (les prêts garantis par des actifs autres qu résidentiels, les prêts non garantis, y compris les prêts étudiants, et les prêts notés aux PME). Ces portefeuilles de détail assujettis à l'approche NI avancée sont exclus des portefeuilles internationaux assujettis à l'approche standard. Les montants présentés sont avant la provision pour pertes sur créances et après l'atténuation du risque de crédit.

² Calculé ainsi : (APR + 12,5 x pertes prévues) / ECD. Le calcul est fondé sur des montants non arrondis.

³ Comprendent les prêts hypothécaires à l'habitation assurés, pour lesquels nous utilisons l'approche de substitution, selon laquelle les valeurs PD et PCD appropriées pour le fournisseur d'assurance sont utilisées aux fins du calcul des APR. Nous n'avons aucun montant utilisé ou non utilisé de marges de crédit hypothécaire assurés.

⁴ Comprendent les prêts hypothécaires à l'habitation et les marges de crédit hypothécaires.

s. o. Sans objet.

VARIATIONS DE LA QUALITÉ DU CRÉDIT DE L'EXPOSITION EN VERTU DE L'APPROCHE NI AVANCÉE – PORTEFEUILLES DE DÉTAIL ¹

(en millions de dollars)

		T1/15 vs T4/14 -									
		Montants notionnels des engagements non utilisés ECD	% de l'ECD moyenne pondérée en fonction des expositions	% de la PD moyenne pondérée en fonction des expositions	% de la PCD moyenne pondérée en fonction des expositions	% de la pondération de la moyenne pondérée des expositions	APR	Pertes prévues	% des pertes prévues ajustées selon la pondération moyenne des risques ²		
Prêts hypothécaires à l'habitation et marges de crédit hypothécaires au Canada		Tranches de PD									
Montants assurés utilisés et non utilisés ³											
Exceptionnellement faible	0,01 % - 0,20 %	2 168	-	-	-	-	54	-	-	-	
Très faible	0,21 % - 0,50 %	75	-	-	-	-	21	-	-	-	
		2 243	-	-	-	-	75	-	-	-	
Montants non assurés non utilisés ⁴											
Exceptionnellement faible	0,01 % - 0,20 %	(241)	270	(1)	-	-	(50)	(1)	-	-	
Très faible	0,21 % - 0,50 %	(8)	(12)	-	-	-	(1)	-	-	-	
Faible	0,51 % - 2,00 %	(21)	(19)	(1)	0,01	-	(2)	-	-	-	
Moyenne	2,01 % - 10,00 %	-	-	-	(0,02)	1	1	-	1	-	
Haute	10,01 % - 99,99 %	(1)	(2)	6	(1,88)	1	6	-	-	5	
Défaut	100,00 %	-	-	-	-	-	-	-	-	-	
		(271)	237	(1)	-	-	(52)	(1)	-	-	
Montants non assurés utilisés ⁴											
Exceptionnellement faible	0,01 % - 0,20 %	(116)	s. o.	s. o.	-	-	(20)	-	-	-	
Très faible	0,21 % - 0,50 %	(84)	s. o.	s. o.	-	-	(18)	-	-	-	
Faible	0,51 % - 2,00 %	(531)	s. o.	s. o.	(0,01)	-	(192)	(1)	-	-	
Moyenne	2,01 % - 10,00 %	67	s. o.	s. o.	0,01	-	47	-	-	-	
Haute	10,01 % - 99,99 %	23	s. o.	s. o.	(0,11)	-	23	2	-	(3)	
Défaut	100,00 %	9	s. o.	s. o.	-	-	7	1	-	(9)	
		(632)	s. o.	s. o.	0,02	-	(153)	2	-	-	
Expositions au crédit renouvelables admissibles											
Exceptionnellement faible	0,01 % - 0,20 %	964	746	5	-	-	46	1	-	-	
Très faible	0,21 % - 0,50 %	(2 277)	(1 797)	11	(0,05)	(4)	(2)	(484)	(10)	(3)	
Faible	0,51 % - 2,00 %	2 590	2 104	(7)	(0,10)	1	(2)	590	14	(3)	
Moyenne	2,01 % - 10,00 %	42	22	(35)	0,02	-	54	4	-	1	
Haute	10,01 % - 99,99 %	47	5	17	(0,99)	-	2	114	4	(10)	
Défaut	100,00 %	(2)	-	-	-	4	(18)	(11)	1	68	
		1 364	1 080	1	(0,01)	-	309	14	-	-	
Autres expositions associées au commerce de détail											
Exceptionnellement faible	0,01 % - 0,20 %	(36)	(17)	-	-	-	(5)	-	-	-	
Très faible	0,21 % - 0,50 %	24	8	1	-	-	10	-	-	-	
Faible	0,51 % - 2,00 %	21	38	1	0,01	(1)	-	(10)	-	-	
Moyenne	2,01 % - 10,00 %	94	16	2	-	-	108	3	-	-	
Haute	10,01 % - 99,99 %	219	88	(9)	(1,14)	(17)	(32)	148	13	(82)	
Défaut	100,00 %	(176)	-	-	-	37	60	(143)	(42)	541	
		146	133	-	(1,28)	-	108	(26)	-	(3)	
		2 850	1 450	-	(0,05)	-	287	(11)	-	-	

¹ Ils comprennent : les prêts hypothécaires à l'habitation et marges de crédit hypothécaires au Canada; des expositions renouvelables liées à la clientèle de détail admissible (cartes de crédit et marges de crédit non garanties); et d'autres expositions liées à la clientèle de détail (les prêts garantis par des actifs autres que résidentiels, les prêts non garantis, y compris les prêts étudiants, et les prêts notés aux PME). Ces portefeuilles de détail assujettis à l'approche NI avancée sont exclus des portefeuilles internationaux assujettis à l'approche standard. Les montants présentés sont avant la provision pour pertes sur créances et après l'atténuation du risque de crédit.

² Calculé ainsi : (APR + 12,5 x pertes prévues) / ECD. Le calcul est fondé sur des montants non arrondis.

³ Comprend les prêts hypothécaires à l'habitation assurés, pour lesquels nous utilisons l'approche de substitution, selon laquelle les valeurs PD et PCD appropriées pour le fournisseur d'assurance sont utilisées aux fins du calcul des APR. Nous n'avons aucun montant utilisé ou non utilisé de marges de crédit hypothécaire assurés.

⁴ Comprend les prêts hypothécaires à l'habitation et les marges de crédit hypothécaires.

s. o. Sans objet.

VARIATIONS DE LA QUALITÉ DU CRÉDIT DE L'EXPOSITION EN VERTU DE L'APPROCHE NI AVANCÉE – PORTEFEUILLES DE DÉTAIL¹

(en millions de dollars)

		T4/14 vs T3/14								
		Montants notionnels des engagements non utilisés	% de l'ECD moyenne pondérée en fonction des expositions	% de la PD moyenne pondérée en fonction des expositions	% de la PCD moyenne pondérée en fonction des expositions	% de la pondération de la moyenne pondérée des expositions	APR	Pertes prévues	% des pertes prévues ajustées selon la pondération moyenne des risques ²	
Prêts hypothécaires à l'habitation et marges de crédit hypothécaires au Canada	Tranches de PD	ECD								
Montants assurés utilisés et non utilisés³										
Exceptionnellement faible	0,01 % - 0,20 %	(1 944)	-	-	-	-	(103)	-	-	
Très faible	0,21 % - 0,50 %	452	-	-	0,03	9	11	145	11	
		(1 492)	-	-	-	-	42	-	-	
Montants non assurés non utilisés⁴										
Exceptionnellement faible	0,01 % - 0,20 %	87	396	-	-	1	-	72	1	
Très faible	0,21 % - 0,50 %	(342)	(343)	(10)	0,07	(1)	1	(29)	1	
Faible	0,51 % - 2,00 %	21	39	-	-	-	-	3	-	
Moyenne	2,01 % - 10,00 %	(5)	(9)	-	0,03	-	-	(3)	(1)	
Haute	10,01 % - 99,99 %	1	2	(2)	(0,71)	-	(3)	-	(5)	
Défaut	100,00 %	-	-	-	-	-	-	-	-	
		(238)	85	(1)	-	1	-	44	1	
Montants non assurés utilisés⁴										
Exceptionnellement faible	0,01 % - 0,20 %	(2 544)	s. o.	s. o.	(0,01)	1	-	(155)	(1)	
Très faible	0,21 % - 0,50 %	4 133	s. o.	s. o.	(0,04)	(1)	(2)	585	3	
Faible	0,51 % - 2,00 %	2 230	s. o.	s. o.	0,25	1	6	1 375	12	
Moyenne	2,01 % - 10,00 %	211	s. o.	s. o.	0,14	1	6	202	3	
Haute	10,01 % - 99,99 %	(20)	s. o.	s. o.	11,48	2	12	-	4	
Défaut	100,00 %	(5)	s. o.	s. o.	-	-	(26)	(41)	2	
		4 005	s. o.	s. o.	0,09	1	2	1 966	23	
Expositions au crédit renouvelables admissibles										
Exceptionnellement faible	0,01 % - 0,20 %	2 047	(186)	1	(0,01)	(1)	-	(72)	(1)	
Très faible	0,21 % - 0,50 %	218	(849)	(4)	(0,03)	(3)	(1)	(74)	(3)	
Faible	0,51 % - 2,00 %	3 596	1 901	7	0,14	(2)	2	1 688	51	
Moyenne	2,01 % - 10,00 %	(1 850)	(589)	40	0,10	(4)	(3)	(1 818)	(70)	
Haute	10,01 % - 99,99 %	(149)	1	(13)	2,35	-	(1)	(312)	(27)	
Défaut	100,00 %	(3)	-	-	-	6	46	19	1	
		3 859	278	6	(0,14)	(2)	(2)	(569)	(49)	
Autres expositions associées au commerce de détail										
Exceptionnellement faible	0,01 % - 0,20 %	84	(22)	3	-	1	-	15	1	
Très faible	0,21 % - 0,50 %	(117)	51	(8)	(0,02)	3	1	(43)	-	
Faible	0,51 % - 2,00 %	1 911	(19)	-	0,07	(29)	(28)	68	1	
Moyenne	2,01 % - 10,00 %	(1 824)	(98)	1	0,78	38	54	(68)	(3)	
Haute	10,01 % - 99,99 %	80	99	6	(0,71)	(14)	(28)	53	6	
Défaut	100,00 %	22	-	-	-	(7)	(76)	(128)	4	
		156	11	1	0,13	(1)	(2)	(103)	9	
		6 290	374	3	0,01	1	-	1 380	(16)	

¹ Ils comprennent : les prêts hypothécaires à l'habitation et marges de crédit hypothécaires au Canada; des expositions renouvelables liées à la clientèle de détail admissible (cartes de crédit et marges de crédit non garanties); et d'autres expositions liées à la clientèle de détail (les prêts garantis par des actifs autres que résidentiels, les prêts non garantis, y compris les prêts étudiants, et les prêts notés aux PME). Ces portefeuilles de détail assujettis à l'approche NI avancée sont exclus des portefeuilles internationaux assujettis à l'approche standard. Les montants présentés sont avant la provision pour pertes sur créances et après l'atténuation du risque de crédit.

² Calculé ainsi : (APR + 12,5 x pertes prévues) / ECD. Le calcul est fondé sur des montants non arrondis.

³ Comprend les prêts hypothécaires à l'habitation assurés, pour lesquels nous utilisons l'approche de substitution, selon laquelle les valeurs PD et PCD appropriées pour le fournisseur d'assurance sont utilisées aux fins du calcul des APR. Nous n'avons aucun montant utilisé ou non utilisé de marges de crédit hypothécaire assurées.

⁴ Comprend les prêts hypothécaires à l'habitation et les marges de crédit hypothécaires.

s. o. Sans objet.

RISQUE DE CRÉDIT EN VERTU DE L'APPROCHE NI AVANCÉE – PERTES

	T3/15		T2/15		T1/15		T4/14	
	Niveaux de pertes prévues (%) ¹	Niveaux de pertes réelles (%) ¹	Niveaux de pertes prévues (%) ¹	Niveaux de pertes réelles (%) ¹	Niveaux de pertes prévues (%) ¹	Niveaux de pertes réelles (%) ¹	Niveaux de pertes prévues (%) ¹	Niveaux de pertes réelles (%) ¹
Portefeuilles de prêts aux entreprises et aux gouvernements								
Expositions aux entreprises	0,55	0,10	0,55	0,10	0,55	0,13	0,55	0,10
Expositions aux entités souveraines	0,01	-	-	-	-	-	-	-
Expositions aux banques	0,14	-	0,18	-	0,16	-	0,12	-
Portefeuilles de détail								
Expositions au crédit personnel garanti – immobilier	0,05	0,01	0,05	0,01	0,05	0,02	0,05	0,02
Expositions au commerce de détail renouvelables admissibles	3,89	2,82	4,05	2,91	4,04	2,90	4,08	3,03
Autres expositions associées au commerce de détail	2,45	1,10	2,45	1,12	2,80	1,12	2,44	1,27

	T3/14		T2/14		T1/14		T4/13	
	Niveaux de pertes prévues (%) ¹	Niveaux de pertes réelles (%) ¹	Niveaux de pertes prévues (%) ¹	Niveaux de pertes réelles (%) ¹	Niveaux de pertes prévues (%) ¹	Niveaux de pertes réelles (%) ¹	Niveaux de pertes prévues (%) ¹	Niveaux de pertes réelles (%) ¹
Portefeuilles de prêts aux entreprises et aux gouvernements								
Expositions aux entreprises	0,55	0,12	0,54	0,16	0,57	0,20	0,56	0,23
Expositions aux entités souveraines	-	-	-	-	-	-	-	-
Expositions aux banques	0,16	-	0,15	-	0,15	-	0,11	-
Portefeuilles de détail								
Expositions au crédit personnel garanti – immobilier	0,05	0,01	0,04	0,01	0,04	0,01	0,04	0,01
Expositions au commerce de détail renouvelables admissibles	3,89	2,91	3,78	3,24	3,96	3,28	3,91	3,29
Autres expositions associées au commerce de détail	2,22	1,04	2,50	1,60	2,64	1,67	2,65	1,66

¹ derniers mois, divisées par le solde impayé au début de la période de douze mois précédente. Le niveau de pertes prévues représente le niveau de pertes qui avait été prévu par les estimations en fonction des paramètres de Bâle au début de la période définie ci-dessus.

Les niveaux de pertes réelles sur les portefeuilles de détail pour chaque trimestre représentent les radiations, moins les recouvrements pour les douze mois précédents, divisées par le solde impayé au début de la période de douze mois précédente. Le niveau de pertes prévues représente le niveau de pertes qui avait été prévu par les estimations des paramètres au début de la période définie ci-dessus.

Les écarts entre les niveaux de pertes réelles et les niveaux de pertes prévues sont attribuables à ce qui suit :

Les pertes prévues sont généralement calculées à l'aide des paramètres de risque fondés sur tout le cycle économique alors que les pertes réelles sont établies à un moment dans le temps et reflètent les conditions économiques les plus à jour. Les paramètres fondés sur le cycle économique sont estimés afin d'inclure un horizon à long terme et ainsi les pertes réelles peuvent dépasser les pertes prévues lors de ralentissement économique et peuvent être inférieures aux pertes prévues en périodes de croissance économique.

RISQUE DE CRÉDIT EN VERTU DE L'APPROCHE NI AVANCÉE – ESSAIS À REBOURS

	T3/15						T2/15					
	PD	Taux de	PCD		ECD	ECD	PD	Taux de	PCD		ECD	ECD
	moyenne prévue (%)	défaut réel (%)	moyenne prévue (%)	PCD réelle (%)	prévue (%)	réelle (%)	moyenne prévue (%)	défaut réel (%)	moyenne prévue (%)	PCD réelle (%)	prévue (%)	réelle (%)
Portefeuilles de prêts aux entreprises et aux gouvernements ¹												
Expositions aux entreprises	3,33	0,37	41,27	46,86	78,57	68,36	3,02	0,38	43,67	47,24	78,44	61,02
Expositions aux entités souveraines	2,42	-	s. o.	s. o.	79,00	s. o.	2,53	-	s. o.	s. o.	79,22	s. o.
Expositions aux banques	1,28	-	s. o.	s. o.	88,58	s. o.	1,26	-	s. o.	s. o.	85,60	s. o.
Portefeuilles de détail ²												
Expositions au crédit personnel garanti – immobilier												
Prêts hypothécaires à l'habitation non assurés et prêts personnels	0,57	0,37	20,54	10,10	s. o.	s. o.	0,63	0,38	19,30	8,07	s. o.	s. o.
Prêts hypothécaires à l'habitation assurés	0,70	0,54	s. o.	s. o.	s. o.	s. o.	0,73	0,54	s. o.	s. o.	s. o.	s. o.
Marges de crédit garanties par un bien immobilier	0,24	0,17	24,34	20,00	98,65	94,57	0,25	0,18	23,71	9,53	98,84	93,79
Expositions au commerce de détail renouvelables admissibles	1,24	1,03	87,62	85,82	94,58	88,42	1,24	1,07	86,14	83,29	97,88	93,13
Autres expositions associées au commerce de détail	2,30	1,75	87,54	82,17	97,01	91,17	2,10	1,75	87,08	85,61	100,81	92,57
	T1/15						T4/14					
	PD	Taux de	PCD		ECD	ECD	PD	Taux de	PCD		ECD	ECD
	moyenne prévue (%)	défaut réel (%)	moyenne prévue (%)	PCD réelle (%)	prévue (%)	réelle (%)	moyenne prévue (%)	défaut réel (%)	moyenne prévue (%)	PCD réelle (%)	prévue (%)	réelle (%)
Portefeuilles de prêts aux entreprises et aux gouvernements ¹												
Expositions aux entreprises	2,99	0,41	41,15	43,33	78,66	54,73	2,96	0,49	38,06	42,77	78,49	45,87
Expositions aux entités souveraines	2,53	-	s. o.	s. o.	79,36	s. o.	2,55	-	s. o.	s. o.	79,07	s. o.
Expositions aux banques	1,23	-	s. o.	s. o.	84,94	s. o.	1,24	-	s. o.	s. o.	82,37	s. o.
Portefeuilles de détail ²												
Expositions au crédit personnel garanti – immobilier												
Prêts hypothécaires à l'habitation non assurés et prêts personnels	0,65	0,42	21,44	6,67	s. o.	s. o.	0,69	0,44	22,43	8,57	s. o.	s. o.
Prêts hypothécaires à l'habitation assurés	0,73	0,53	s. o.	s. o.	s. o.	s. o.	0,74	0,52	s. o.	s. o.	s. o.	s. o.
Marges de crédit garanties par un bien immobilier	0,25	0,17	24,03	9,27	98,32	91,55	0,25	0,15	23,75	12,79	98,40	93,43
Expositions au commerce de détail renouvelables admissibles	1,28	1,14	86,80	83,91	98,78	94,39	1,32	1,13	86,42	84,82	98,49	92,98
Autres expositions associées au commerce de détail	2,05	1,71	87,13	82,94	98,86	92,74	2,11	1,74	86,38	82,33	101,32	94,91

- ¹ La PCD prévue est fondée sur les comptes en défaut. L'ECD prévue est déterminée à l'aide de tous les comptes. En ce qui concerne la PCD réelle, les paiements sont actualisés jusqu'à la date de défaut à l'aide des taux d'actualisation fondés sur le coût d'opportunité (le taux d'intérêt le plus élevé auquel nous pourrions accorder un prêt dans le portefeuille correspondant). L'ECD prévue et l'ECD réelle ne comprennent que les facilités renouvelables.
- ² L'ECD prévue et l'ECD réelle sont fondées sur les comptes en défaut. La PCD réelle est déterminée en fonction des paiements reçus après défaut en ce qui a trait aux comptes en défaut depuis 24 mois à compter du mois initial du défaut, à l'aide d'un taux d'actualisation fondé sur le coût d'opportunité. L'ECD prévue et l'ECD réelle ne comprennent que des produits renouvelables (marges de crédit, cartes de crédit et facilités de découvert). Les informations concernant les portefeuilles de détail sont tirées de notre système interne de surveillance des paramètres, lequel couvre plus de 90 % des expositions associées au commerce de détail.
- s. o. Sans objet.

EXPOSITIONS LIÉES AUX ENTREPRISES ET AUX GOUVERNEMENTS EN VERTU DE L'APPROCHE NI AVANCÉE PAR SECTEUR D'ACTIVITÉ ¹

(en millions de dollars)

	T3/15					Total	T2/15	T1/15	T4/14	T3/14	T2/14	T1/14	T4/13	T3/13
	Montants utilisés	Engagements non utilisés	Transactions assimilées à des mises en pension	Divers – hors bilan	Dérivés de gré à gré		Total	Total						
Prêts hypothécaires commerciaux	8 053	75	-	-	-	8 128	8 174	7 987	7 940	7 849	7 810	7 959	7 931	7 685
Institutions financières	34 129	3 801	8 443	77 611	9 929	133 913	127 897	113 798	96 027	97 272	96 486	102 426	82 936	91 974
Commerce de détail et de gros	3 609	2 531	-	274	52	6 466	6 336	6 196	6 178	6 063	6 371	6 403	5 952	5 848
Services aux entreprises	4 727	2 116	-	429	93	7 365	6 912	7 679	7 105	6 509	6 145	6 149	6 033	6 024
Fabrication – biens d'équipement	2 061	1 769	-	191	317	4 338	4 028	4 100	3 650	3 365	3 282	3 438	3 366	3 156
Fabrication – biens de consommation	2 751	1 116	-	195	82	4 144	3 714	3 856	3 556	3 516	3 467	3 470	3 590	3 476
Immobilier et construction	17 208	5 099	-	815	205	23 327	21 523	21 310	20 195	19 284	18 391	18 453	17 689	16 857
Agriculture	4 479	1 411	-	62	111	6 063	5 770	5 697	5 297	5 504	5 519	5 023	4 903	4 862
Pétrole et gaz	6 195	9 384	-	768	1 037	17 384	16 683	16 707	15 407	15 037	16 012	15 472	13 536	13 503
Mines	1 413	2 689	-	463	153	4 718	4 573	4 724	4 154	4 068	4 125	4 414	4 042	3 922
Produits forestiers	580	532	-	135	54	1 301	1 376	1 381	1 232	1 215	1 241	1 234	1 164	1 145
Matériel informatique et logiciels	655	451	-	29	12	1 147	904	957	952	1 147	1 152	1 288	1 296	1 088
Télécommunications et câblodistribution	993	774	-	320	82	2 169	2 007	2 101	2 083	2 107	2 132	2 183	2 184	2 115
Diffusion, édition et impression	330	178	-	172	11	691	771	673	678	663	678	761	733	720
Transport	2 488	1 481	-	432	505	4 906	4 570	4 571	4 322	4 078	4 126	4 192	3 714	3 613
Services publics	3 345	4 595	-	1 752	775	10 467	10 381	10 201	9 316	9 149	8 370	8 480	7 154	6 885
Éducation, soins de santé et services sociaux	1 777	841	40	74	100	2 832	2 776	2 948	2 873	2 748	2 372	2 448	2 342	2 426
Gouvernements	17 081	2 802	238	312	4 231	24 664	12 804	24 389	20 897	23 467	23 765	17 171	22 673	23 952
	111 874	41 645	8 721	84 034	17 749	264 023	241 199	239 275	211 862	213 041	211 444	210 964	191 238	199 251

¹ Expositions brutes au risque de crédit après rajustements de l'évaluation du crédit liés aux garants financiers et avant la provision pour pertes sur créances.

EXPOSITION EN CAS DE DÉFAUT EN VERTU DE L'APPROCHE STANDARD

(en millions de dollars)

	Catégorie de pondération du risque							
	0 %	20 %	35 %	50 %	75 %	100 %	150 %	Total
T3/15								
Expositions aux entreprises	-	-	-	-	-	3 730	51	3 781
Expositions aux entités souveraines	4 201	243	-	219	-	533	47	5 243
Expositions aux banques	-	1 264	-	2	-	25	-	1 291
Expositions au crédit personnel garanti – immobilier	-	-	-	-	2 231	-	378	2 609
Autres expositions associées au commerce de détail	-	-	-	-	700	-	77	777
	4 201	1 507	-	221	2 931	4 288	553	13 701
T2/15	3 832	1 258	-	249	2 748	4 006	518	12 611
T1/15	4 194	1 206	-	211	2 893	4 524	573	13 601
T4/14	3 463	1 123	-	218	2 629	4 140	444	12 017
T3/14	3 058	1 299	-	190	2 566	4 337	393	11 843
T2/14	3 060	790	-	687	2 611	4 259	401	11 808
T1/14	2 739	992	857	487	2 117	4 379	21	11 592
T4/13	2 532	962	115	394	2 686	4 090	19	10 798
T3/13	2 246	1 001	-	392	4 061	4 225	10	11 935

EXPOSITIONS COUVERTES PAR DES CAUTIONNEMENTS ET DES DÉRIVÉS DE CRÉDIT¹

(en millions de dollars)

	T3/15			T2/15			T1/15			T4/14		
	Fournisseur de cautionnements/dérivés de crédit			Fournisseur de cautionnements/dérivés de crédit			Fournisseur de cautionnements/dérivés de crédit			Fournisseur de cautionnements/dérivés de crédit		
	Expositions aux entreprises	Expositions aux entités souveraines	Expositions aux banques	Expositions aux entreprises	Expositions aux entités souveraines	Expositions aux banques	Expositions aux entreprises	Expositions aux entités souveraines	Expositions aux banques	Expositions aux entreprises	Expositions aux entités souveraines	Expositions aux banques
Expositions aux entreprises	8 263	751	4 346	7 766	857	4 221	6 639	946	2 986	6 242	851	70
Expositions aux entités souveraines	-	3 048	-	3	4 118	-	3	6 613	-	4	5 097	-
Expositions aux banques	-	2 886	35 321	10	1 100	45 290	-	969	31 224	-	1 123	1 612
Expositions au crédit personnel garanti – immobilier	1 649	102 009	-	1 366	102 696	-	1 377	103 216	-	1 063	101 287	-
Autres expositions associées au commerce de détail	-	24	-	-	26	-	-	29	-	-	32	-
	9 912	108 718	39 667	9 145	108 797	49 511	8 019	111 773	34 210	7 309	108 390	1 682

(en millions de dollars)

	T3/14			T2/14			T1/14			T4/13		
	Fournisseur de cautionnements/dérivés de crédit			Fournisseur de cautionnements/dérivés de crédit			Fournisseur de cautionnements/dérivés de crédit			Fournisseur de cautionnements/dérivés de crédit		
	Expositions aux entreprises	Expositions aux entités souveraines	Expositions aux banques	Expositions aux entreprises	Expositions aux entités souveraines	Expositions aux banques	Expositions aux entreprises	Expositions aux entités souveraines	Expositions aux banques	Expositions aux entreprises	Expositions aux entités souveraines	Expositions aux banques
Expositions aux entreprises	5 245	889	66	5 420	1 155	55	4 765	1 381	69	2 180	1 260	2 267
Expositions aux entités souveraines	5	5 587	-	4	5 540	-	9	7 169	-	-	8 098	-
Expositions aux banques	-	884	1 489	30	941	2 771	30	1 566	3 338	-	1 878	793
Expositions au crédit personnel garanti – immobilier	1 081	102 759	-	757	102 135	-	628	100 735	-	641	102 049	-
Autres expositions associées au commerce de détail	-	35	-	-	37	-	-	39	-	-	45	-
	6 331	110 154	1 555	6 211	109 808	2 826	5 432	110 890	3 407	2 821	113 330	3 060

EXPOSITIONS TITRISÉES EN TANT QU'ÉTABLISSEMENT CÉDANT

(en millions de dollars)

	T3/15	T2/15	T1/15	T4/14	T3/14	T2/14	T1/14	T4/13	T3/13
	Total	Total	Total	Total	Total	Total	Total	Total	Total
Prêts hypothécaires commerciaux									
Titrisés	228	230	233	245	252	254	257	259	269
Vendus	228	230	233	245	252	254	257	259	269
Prêts douteux et autres prêts en souffrance ²	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Radiations nettes pour la période	-	-	-	-	-	-	-	-	-

¹ Ce tableau présente les renseignements concernant les facteurs d'atténuation du risque de crédit appliqués aux expositions en vertu de l'approche NI avancée.

² Les autres prêts en souffrance sont des prêts dont le remboursement du capital et le paiement des intérêts est en souffrance depuis plus de 90 jours.

EXPOSITIONS LIÉES AUX FONDS MULTICÉDANTS SOUTENUS PAR LES BANQUES

(en millions de dollars)

	T3/15	T2/15	T1/15	T4/14	T3/14	T2/14	T1/14	T4/13	T3/13
Montant de l'actif									
Contrats de location – automobile/parc	987	743	698	535	553	289	290	286	282
Prêts automobiles	485	560	631	708	788	381	426	471	521
Prêts aux franchises	398	373	356	361	350	354	346	384	393
Cartes de crédit	710	710	710	535	675	675	675	675	975
Locations de matériel et prêts pour le matériel	988	628	576	437	332	264	202	211	235
Comptes clients	-	-	78	22	-	-	-	-	-
Financement de stocks des concessionnaires	145	125	60	60	60	95	95	100	200
	3 713	3 139	3 109	2 658	2 758	2 058	2 034	2 127	2 606
Prêts douteux et autres prêts en souffrance ¹	16	18	21	20	20	20	17	17	14

EXPOSITIONS TOTALES LIÉES À LA TITRISATION (APPROCHE NI)

(en millions de dollars)

	T3/15		T2/15	T1/15	T4/14	T3/14	T2/14	T1/14	T4/13	T3/13			
Placements et prêts	Facilités de liquidité et de crédit inutilisées	Dérivés de crédit vendus	Exposition totale	Expositions liées aux activités de retitrisation ²		Exposition totale							
Autres que de négociation													
Créances titrisées de tiers ³													
Fonds multicédants soutenus par la CIBC et entités émettrices structurées	488	5 119	24	5 631	26	5 117	5 103	4 312	4 465	3 622	3 813	3 978	4 284
Entités émettrices structurées par des tiers	3 968	1 091	5 247	10 306	1 224	9 851	10 428	10 678	10 619	11 573	12 490	12 821	13 434
Négociation⁴	345	-	-	345	-	252	377	378	432	402	413	302	271
ECD totale	4 801	6 210	5 271	16 282	1 250	15 220	15 908	15 368	15 516	15 597	16 716	17 101	17 989

- ¹ Les prêts douteux et autres prêts en souffrance sont liés aux actifs qui sont donnés en garantie au titre des billets à court terme émis par les fonds multicédants. La CIBC ne conserve aucune exposition directe au risque de crédit relativement aux actifs des fonds multicédants. Le risque de perte lié à ces actifs est réduit de façon considérable grâce aux améliorations des modalités de crédit proposées par chaque programme pour ces fonds multicédants. Dans certains cas, le montant des prêts douteux et des autres prêts en souffrance est lié à un groupe d'actifs, qui peut être financé par de nombreuses parties en plus des fonds multicédants soutenus par la CIBC. Les fonds multicédants soutenus par la CIBC ne sont exposés qu'au prorata des montants des prêts douteux et des autres prêts en souffrance, en fonction du montant proportionnel des participations qu'ils financent, et non le montant total lié au groupe d'actifs susmentionné.
- ² Les expositions liées aux activités de retitrisation comprennent un montant 988 M\$ (1 206 M\$ au deuxième trimestre de 2015) en placements et prêts, un montant de 57 M\$ (57 M\$ au deuxième trimestre de 2015) en facilités de crédit inutilisées et un montant de 225 M\$ (250 M\$ au deuxième trimestre de 2015) en dérivés de crédit vendus.
- ³ Comprennent les titres adossés à des prêts avec flux groupés, le papier commercial adossé à des créances, les titres privilégiés de fiducies, les titres adossés à des créances avec flux groupés et d'autres titres. Il n'y avait pas d'expositions liées à la titrisation relativement aux propres actifs titrisés de la Banque.
- ⁴ Comprend les titres adossés à des créances mobilières.

EXPOSITIONS LIÉES À LA TITRISATION – ACTIF PONDÉRÉ EN FONCTION DU RISQUE ET IMPUTATIONS AUX FONDS PROPRES (APPROCHE NI)

(en millions de dollars)

	T3/15						T2/15					
	ECD ¹		APR		Imputation aux fonds propres		ECD ¹		APR		Imputation aux fonds propres	
	Titrisations	Retitrisations	Titrisations	Retitrisations	Titrisations	Retitrisations	Titrisations	Retitrisations	Titrisations	Retitrisations	Titrisations	Retitrisations
Négociation												
Méthode de notations												
AAA à BBB-	344	-	28	-	2	-	252	-	19	-	2	-
Expositions non cotées	1	-	6	-	1	-	-	-	1	-	-	-
Total du compte de négociation	345	-	34	-	3	-	252	-	20	-	2	-
Expositions autres que de négociation												
Méthode de notations												
AAA à BBB-	4 153	879	301	433	24	35	3 531	989	260	467	21	37
BB+ à BB-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Cote inférieure à BB-	13	-	164	-	13	-	12	-	151	-	12	-
	4 166	879	465	433	37	35	3 543	989	411	467	33	37
Méthode d'évaluation interne												
AAA à BBB-	4 405	-	308	-	25	-	4 033	-	282	-	23	-
BB+ à BB-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
	4 405	-	308	-	25	-	4 033	-	282	-	23	-
Formule réglementaire	6 103	68	590	252	46	20	5 864	65	566	280	45	22
Expositions non cotées ²	13	1	7	8	1	1	14	1	32	8	3	1
Déduction du capital												
Fonds propres de première et de deuxième catégories												
Cote inférieure à BB-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Expositions non cotées	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Total des expositions autres que de négociation	14 687	948	1 370	693	109	56	13 454	1 055	1 291	755	104	60
Exposition totale	15 032	948	1 404	693	112	56	13 706	1 055	1 311	755	106	60

(en millions de dollars)

	T1/15						T4/14					
	ECD ¹		APR		Imputation aux fonds propres		ECD ¹		APR		Imputation aux fonds propres	
	Titrisations	Retitrisations	Titrisations	Retitrisations	Titrisations	Retitrisations	Titrisations	Retitrisations	Titrisations	Retitrisations	Titrisations	Retitrisations
Négociation												
Méthode de notations												
AAA à BBB-	369	-	29	-	2	-	378	-	27	-	2	-
Expositions non cotées	8	-	95	-	8	-	-	-	-	-	-	-
Total du compte de négociation	377	-	124	-	10	-	378	-	27	-	2	-
Expositions autres que de négociation												
Méthode de notations												
AAA à BBB-	3 838	1 130	282	522	22	42	4 052	1 170	302	539	24	43
BB+ à BB-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Cote inférieure à BB-	13	-	159	-	13	-	20	-	256	-	20	-
	3 851	1 130	441	522	35	42	4 072	1 170	558	539	44	43
Méthode d'évaluation interne												
AAA à BBB-	4 260	-	298	-	24	-	3 798	-	266	-	21	-
BB+ à BB-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
	4 260	-	298	-	24	-	3 798	-	266	-	21	-
Formule réglementaire	5 704	70	488	305	39	24	5 411	71	460	19	37	2
Expositions non cotées ²	15	1	34	8	3	1	13	1	32	13	3	1
Déduction du capital												
Fonds propres de première et de deuxième catégories												
Cote inférieure à BB-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Expositions non cotées	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Total des expositions autres que de négociation	13 830	1 201	1 281	835	101	67	13 294	1 242	1 316	571	105	46
Exposition totale	14 207	1 201	1 385	835	111	67	13 672	1 242	1 343	571	107	46

Pour les notes de bas de tableau, se reporter à la page suivante.

EXPOSITIONS LIÉES À LA TITRISATION – ACTIF PONDÉRÉ EN FONCTION DU RISQUE ET IMPUTATIONS AUX FONDS PROPRES (APPROCHE NI) (suite)

(en millions de dollars)

	T3/14						T2/14					
	ECD ¹		APR		Imputation aux fonds propres		ECD ¹		APR		Imputation aux fonds propres	
	Titrisations	Retitrisations	Titrisations	Retitrisations	Titrisations	Retitrisations	Titrisations	Retitrisations	Titrisations	Retitrisations	Titrisations	Retitrisations
Négociation												
Méthode de notations												
AAA à BBB-	427	-	32	-	3	-	402	-	30	-	2	-
Expositions non cotées	5	-	62	-	5	-	-	-	-	-	-	-
Total du compte de négociation	432	-	94	-	8	-	402	-	30	-	2	-
Expositions autres que de négociation												
Méthode de notations												
AAA à BBB-	3 546	1 682	268	711	22	57	4 466	1 967	346	853	28	68
BB+ à BB-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Cote inférieure à BB-	20	-	255	-	20	-	21	-	261	-	22	-
	3 566	1 682	523	711	42	57	4 487	1 967	607	853	50	68
Méthode d'évaluation interne												
AAA à BBB-	3 909	-	274	-	22	-	3 074	-	215	-	17	-
BB+ à BB-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
	3 909	-	274	-	22	-	3 074	-	215	-	17	-
Formule réglementaire	5 381	68	443	18	35	2	5 045	73	415	18	33	1
Expositions non cotées ²	13	1	25	14	2	1	12	1	153	15	12	1
Déduction du capital												
Fonds propres de première et de deuxième catégories												
Cote inférieure à BB-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Expositions non cotées	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Total des expositions autres que de négociation	12 869	1 751	1 265	743	101	60	12 618	2 041	1 390	886	112	70
Exposition totale	13 301	1 751	1 359	743	109	60	13 020	2 041	1 420	886	114	70

(en millions de dollars)

	T1/14						T4/13					
	ECD ¹		APR		Imputation aux fonds propres		ECD ¹		APR		Imputation aux fonds propres	
	Titrisations	Retitrisations	Titrisations	Retitrisations	Titrisations	Retitrisations	Titrisations	Retitrisations	Titrisations	Retitrisations	Titrisations	Retitrisations
Négociation												
Méthode de notations												
AAA à BBB-	412	-	31	-	3	-	302	-	28	-	2	-
Expositions non cotées	1	-	19	-	1	-	-	-	6	-	-	-
Total du compte de négociation	413	-	50	-	4	-	302	-	34	-	2	-
Expositions autres que de négociation												
Méthode de notations												
AAA à BBB-	5 108	2 293	397	995	32	80	5 233	2 351	409	1 187	33	95
BB+ à BB-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Cote inférieure à BB-	21	-	261	-	21	-	20	-	245	-	20	-
	5 129	2 293	658	995	53	80	5 253	2 351	655	1 187	53	95
Méthode d'évaluation interne												
AAA à BBB-	3 059	-	214	-	17	-	3 206	-	224	-	18	-
BB+ à BB-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
	3 059	-	214	-	17	-	3 206	-	224	-	18	-
Formule réglementaire	5 180	78	425	19	34	1	5 389	77	582	20	46	2
Expositions non cotées ²	13	1	156	15	12	1	12	1	148	14	12	1
Déduction du capital												
Fonds propres de première et de deuxième catégories												
Cote inférieure à BB-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Expositions non cotées	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Total des expositions autres que de négociation	13 381	2 372	1 453	1 029	116	82	13 860	2 429	1 609	1 221	129	98
Exposition totale	13 794	2 372	1 503	1 029	120	82	14 162	2 429	1 643	1 221	131	98

¹ Net des sûretés financières d'un montant de 302 M\$ (459 M\$ au deuxième trimestre de 2015) pour les expositions aux retitrisations.

² Expositions non cotées qui ne sont pas assujetties à la formule réglementaire.

Actif pondéré en fonction du risque (APR)

L'APR est constitué de trois éléments : i) l'APR reflétant le risque de crédit est calculé au moyen de l'approche NI avancée et de l'approche standard. Selon l'approche NI avancée, l'APR est calculé au moyen des probabilités de défaut, des pertes en cas de défaut et des expositions en cas de défaut et, dans certains cas, des ajustements d'échéance. Selon l'approche standard, l'APR est calculé à l'aide de facteurs de pondération précisés dans les lignes directrices du BSIF pour les expositions au bilan et hors bilan; ii) l'APR reflétant le risque de marché du portefeuille de négociation est estimé d'après les modèles internes approuvés par le BSIF, à l'exception de l'APR pour les actifs de titrisation négociés pour lequel nous utilisons la méthode définie par le BSIF; et iii) l'APR reflétant le risque opérationnel lié au risque de pertes découlant du caractère inadéquat ou de l'échec de processus ou de systèmes internes ou de l'erreur humaine est calculé au moyen de l'approche de mesure avancée. Au cours de la période allant du troisième trimestre de 2014 au quatrième trimestre de 2018, l'APR aux fins des fonds propres de première catégorie sous forme d'actions ordinaires, l'APR aux fins des fonds propres de première catégorie et l'APR aux fins du total des fonds propres différeront en raison de l'intégration progressive de l'exigence de fonds propres pour les REC.

Approche de mesure avancée (AMA) visant le risque opérationnel

Approche tenant compte du risque pour calculer les exigences de fonds propres du risque opérationnel en fonction des modèles internes de mesure du risque, sur la base de critères quantitatifs et qualitatifs de mesure du risque.

Approche des modèles internes pour mesurer le risque de marché

Modèles, conçus par la CIBC et approuvés par le BSIF, servant à mesurer les risques et les fonds propres réglementaires dans le portefeuille de négociation pour le risque général de marché, le risque spécifique de la dette et le risque spécifique de crédit.

Approche fondée sur les notations internes avancée (NI avancée) visant le risque de crédit

Modèles internes servant à calculer les exigences de fonds propres pour le risque de crédit fondés sur les données historiques découlant des principales hypothèses sur le risque, telles que la PD, la PCD ou l'ECD, sous réserve de l'approbation du BSIF. Un niveau plancher de fonds propres transitoire fondé sur les normes de Bâle I est également calculé par les banques en vertu de l'approche NI avancée pour le risque de crédit, et un ajustement des APR pourrait être requis, conformément aux directives du BSIF.

Approche standard du risque de crédit

Cette approche est appliquée lorsqu'il n'y a pas suffisamment d'informations pour permettre l'application de l'approche NI avancée visant le risque de crédit. Les exigences en matière de fonds propres au titre du risque de crédit sont calculées en fonction d'un ensemble normalisé de pondérations du risque, tel qu'il est recommandé dans l'Accord de Bâle. Les pondérations normalisées du risque sont fondées sur des évaluations de crédit effectuées par des organismes externes, lorsqu'elles sont disponibles, et sur d'autres facteurs de risque, notamment les agences de crédit à l'exportation, l'exposition au titre des catégories d'actif, les garanties, etc.

Expositions du ratio de levier financier selon Bâle III

Aux fins du ratio de levier financier selon Bâle III, les expositions représentent les éléments d'actif figurant au bilan (non pondérés), moins les ajustements réglementaires des fonds propres de première catégorie, plus les expositions sur dérivés, les expositions aux opérations de financement par titres et d'autres expositions hors bilan (engagements, substitués de crédit directs, achats à terme d'éléments d'actifs, lettres de crédit de soutien, lettres de crédit commercial, exposition de titrisation).

Exposition en cas de défaut (ECD)

Estimation du montant à risque associé à un client en cas de défaut, au moment du défaut.

Expositions au commerce de détail renouvelables admissibles

Catégorie de risque comprenant les prêts sur cartes de crédit, les marges de crédit non garanties et les autorisations de découvert conclus avec des particuliers. En vertu de l'approche standard, ces risques seraient inclus dans « Autres risques liés au portefeuille de détail ».

Expositions au crédit personnel garanti – immobilier

Catégorie de risque comprenant les prêts hypothécaires à l'habitation et les marges de crédit garanties par un bien immobilier conclus avec des particuliers.

Expositions aux entités souveraines

Expositions au risque de crédit directes liées aux gouvernements, aux banques centrales et à certaines entités du secteur public, ainsi que les expositions garanties par ces entités.

Expositions aux entreprises

Expositions au risque de crédit directes liées à des sociétés, des sociétés en nom collectif et des entreprises individuelles, ainsi que les expositions garanties par ces entités.

Montant utilisé

Montant lié à l'exposition au risque de crédit découlant de l'encours des prêts-clients.

Fonds propres réglementaires

Les fonds propres réglementaires selon Bâle III, conformément à leur définition dans la ligne directrice sur les normes de fonds propres du BSIF, sont composés de fonds propres de première catégorie sous forme d'actions ordinaires, des autres éléments des fonds propres de première catégorie et de fonds propres de deuxième catégorie. Les fonds propres de première catégorie sous forme d'actions ordinaires comprennent les actions ordinaires, les résultats non distribués, le cumul des autres éléments du résultat global (à l'exception du cumul des autres éléments du résultat global lié aux couvertures de flux de trésorerie et des variations de la juste valeur des passifs désignés à leur juste valeur attribuable aux variations du risque de crédit) et les instruments admissibles émis par une filiale consolidée à des tiers, diminués des ajustements réglementaires apportés à des éléments comme le goodwill et les autres immobilisations incorporelles, les actifs d'impôt différé, les actifs au titre des régimes de retraite à prestations définies et certains placements. Les autres éléments des fonds propres de première catégorie comprennent principalement les actions privilégiées admissibles comme instruments de fonds propres d'urgence en cas de non-viabilité, les instruments admissibles émis par une filiale consolidée à des tiers et les actions privilégiées et les billets de catégorie 1 novateurs non admissibles, qui sont assujettis aux règles de retrait progressif pour les instruments de fonds propres. Les fonds propres de deuxième catégorie comprennent les titres secondaires subordonnés de fonds propres d'urgence en cas de non-viabilité, les titres secondaires non admissibles assujettis aux règles de retrait progressif pour les instruments de fonds propres, la provision collective admissible selon l'approche standard et les instruments de fonds propres admissibles émis par une filiale consolidée à des tiers. Selon Bâle III, les instruments de fonds propres réglementaires admissibles doivent pouvoir absorber les pertes en cas de non-viabilité d'une institution financière; les instruments de fonds propres non admissibles sont exclus des fonds propres réglementaires à un taux de 10 % par année, à compter du 1^{er} janvier 2013 jusqu'au 1^{er} janvier 2022.

Méthode de notations internes pour les expositions liées aux titrisations

Calcul des exigences de fonds propres fondé sur des pondérations de risque converties de notations externes et internes.

Perte en cas de défaut (PCD)

Estimation de la probabilité que le montant lié aux engagements d'un client donné ne soit pas remboursé par ce client en cas de défaut exprimée en pourcentage de l'exposition en cas de défaut.

Portefeuilles de détail

Catégorie d'exposition comprenant les prêts consentis à des particuliers et à des PME où l'acceptation du prêt s'appuie principalement sur les modèles d'évaluation du crédit.

Portefeuilles de prêts aux entreprises et aux gouvernements

Catégorie d'exposition comprenant les prêts consentis à des entreprises et à des gouvernements où l'acceptation du prêt s'appuie principalement sur l'établissement et l'attribution de notations du risque, qui reflètent le risque de crédit lié à l'exposition.

Probabilité de défaut (PD)

Estimation de la probabilité de défaut d'un client donné, qui se produit lorsque ce client n'est pas en mesure de rembourser ses engagements à l'échéance du contrat.

Ratio de levier financier selon Bâle III

Le ratio de levier financier selon Bâle III représente les fonds propres de première catégorie divisés par les expositions du ratio de levier financier selon Bâle III. Il a remplacé le ratio actif/fonds propres à compter du premier trimestre de 2015.

Ratio des fonds propres de première catégorie sous forme d'actions ordinaires, ratio des fonds propres de première catégorie et ratio du total des fonds propres

Fonds propres de première catégorie sous forme d'actions ordinaires, fonds propres de première catégorie et total des fonds propres réglementaires divisés par l'APR. Cette mesure est assujettie aux lignes directrices du BSIF, lesquelles se fondent sur le chapitre des normes du CBCB. Au cours de la période commençant au troisième trimestre de 2014 jusqu'au quatrième trimestre de 2018, le calcul des ratios de fonds propres de première catégorie sous forme d'actions ordinaires, de fonds propres de première catégorie et du total des fonds propres sera fondé sur différents niveaux d'APR, selon l'option choisie par la CIBC relativement à l'intégration progressive de l'exigence de fonds propres pour les REC.

Retitrisation

Exposition de titrisation en vertu de laquelle le risque lié à une réserve sous-jacente d'expositions est divisé en tranches et au moins une exposition sous-jacente est une exposition de titrisation.

Risque de crédit

Risque de perte financière résultant du manquement d'un emprunteur ou d'une contrepartie à ses obligations conformément aux dispositions convenues.

Risque opérationnel

Risque de perte découlant du caractère inadéquat ou de l'échec de processus ou de systèmes internes, de l'erreur humaine ou d'événements externes.

Titrisation

Opération consistant à vendre des actifs (habituellement des actifs financiers comme des prêts, des contrats de location, des comptes clients, des créances sur cartes de crédit ou des prêts hypothécaires) à des fiduciaires ou à des entités structurées. Les entités structurées émettent habituellement des valeurs ou d'autres formes de droits aux investisseurs ou au cédant, et utilisent le produit tiré de l'émission des valeurs pour acheter les actifs cédés. Les entités structurées utilisent généralement les flux de trésorerie tirés des actifs pour satisfaire aux obligations liées aux valeurs ou aux autres droits émis, ce qui peut comporter un certain nombre de profils de risque différents.